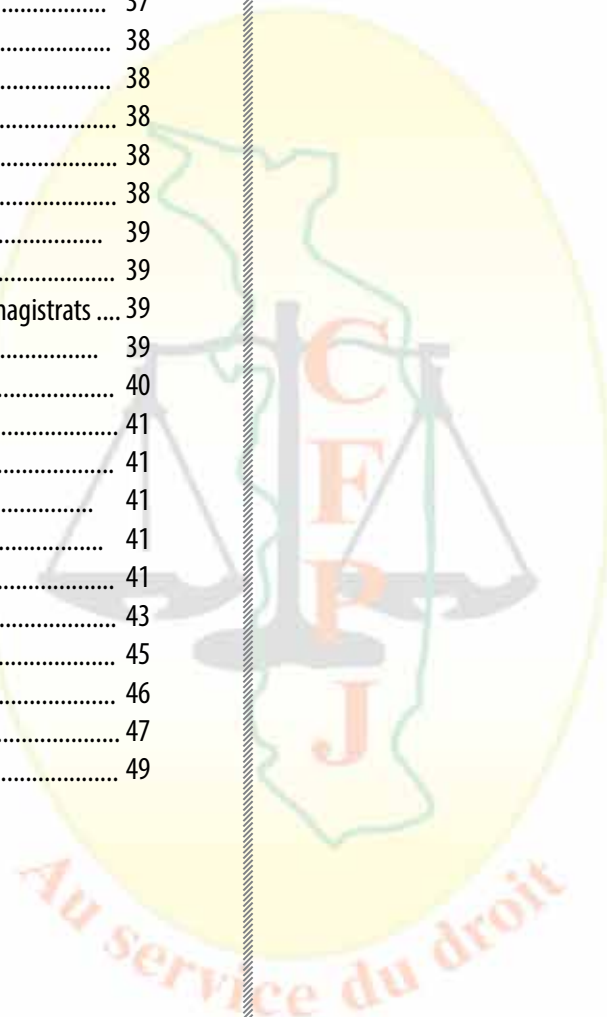


Sommaire

Liste des sigles et abréviations.....	3	Chapitre II : FORMATION CONTINUE.....	20
Avant- propos.....	5	Section I: Sessions de formation financées sur les fonds propres du centre	20
INTRODUCTION.....	7	I- Formation continue des enseignants du département des magistrats en informatique.....	20
TITRE I: LES RESSOURCES DU CENTRE.....	7	II- Formation continue des greffiers et secrétaires de parquet des tribunaux de première instance de 3ème classe en informatique.....	21
Chapitre I: LES RESSOURCES HUMAINES.....	7	III- Formation continue des greffiers et secrétaires de parquet des tribunaux de première instance de 2ème classe en informatique.....	23
Section I: Les organes du CFPJ.....	7	IV- Formation continue des greffiers et secrétaires de parquet des tribunaux de 2ème classe du ressort de la cour d'appel de Lomé en informatique.....	24
I- Le conseil d'administration.....	7	Section II : Formations organisées sur financement des partenaires techniques et financiers	25
II- Le conseil scientifique.....	8	I- Formation financée par l'ICF.....	25
III-Le conseil de discipline.....	9	II- Formation financée par l'ONUDC.....	27
IV- La direction.....	9	Chapitre III- LE PERSONNEL ENSEIGNANT.....	30
1- La directrice générale	9	Section I: Département des magistrats.....	30
2- Le secrétaire général	9	Section II: Département des greffiers et secrétaires de parquet.....	31
3- Le directeur des études et des stages	10	Chapitre IV : LES METHODES PEDAGOGIQUES.....	32
Section II : Le personnel administratif et technique.....	10	Section I : Les cours théoriques.....	32
Chapitre II : LES RESSOURCES MATERIELLES.....	10	I- Département des magistrats.....	32
Section I : Les infrastructures		A- Les objectifs généraux de la scolarité des élèves magistrats	32
I-L'immobilier.....	10	B- Les objectifs spécifiques de la scolarité des élèves magistrats: les savoir-faire et savoir-être.....	33
II-Le mobilier, le matériel de bureau et le matériel informatique.....	11	II - Département des greffiers et secrétaires de parquet.....	33
III-Le matériel roulant.....	11	A- Les objectifs généraux de la scolarité des élèves greffiers et secrétaires de parquet.....	33
Chapitre III :LES RESSOURCES FINANCIERES DE FONCTIONNEMENT.....	12	B- Les objectifs spécifiques de la scolarité des élèves greffiers et secrétaires de parquet : le savoir - faire et le savoir - être.....	34
Section I: Budget de fonctionnement.....	12	Section II : Les stages.....	34
Section II: Subventions des partenaires techniques et financiers en 2015.....	14	I- Département des magistrats.....	34
TITRE II : LES ACTIVITES ADMINISTRATIVES.....	15	II- Département des greffiers et secrétaires de parquet.....	35
Chapitre I– LES MISSIONS DE LA DIRECTION.....	15	Section III- Autres outils pédagogiques.....	35
Section I : Missions d'études et d'échanges à l'INFJ.....	15	I- Les simulations.....	35
Section II: Rencontres internationales auxquelles le CFPJ a pris part	16	II- Les travaux dirigés.....	35
I- Premier colloque africain sur la primauté du droit en matière de l'environnement	16	III- Les sorties pédagogiques.....	35
II- 7ème conférence internationale de l'IOJT	16	IV- Les conférences - débats.....	36
III-Réunion de concertation du DG de l'ERSUMA avec les directeurs des institutions de formation judiciaire de l'espace OHADA	17	V- Les évaluations.....	36
Chapitre II : LE PARTENARIAT AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS.....	18		
TITRE III- ACTIVITES PEDAGOGIQUES DU CENTRE.....	19		
Chapitre I : FORMATION INITIALE.....	19		

Section IV : Autres activités pédagogiques.....	36
TITRE IV- DEFIS ET PERSPECTIVES DU CENTRE	36
Chapitre I : LES DEFIS DU CENTRE.....	36
Section I : Les défis structurels.....	36
I- La mise en place des organes du CFPJ.....	36
II- Le renforcement du personnel.....	37
Section II : Les défis infrastructurels et sécuritaires.....	38
I- La construction des bâtiments pédagogiques et techniques restants.....	38
II- La construction de la clôture du CFPJ	38
Section III : Les défis matériels.....	38
I- L'augmentation du budget de fonctionnement	38
II- L'acquisition du matériel roulant.....	39
Section IV : Les défis pédagogiques	39
I- Report prolongé des dates d'écrit du concours de recrutement des élèves magistrats	39
II- La non effectivité de la formation dans certains départements	39
Chapitre II : LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU CENTRE	40
Section I : Les objectifs	41
Section II : Les moyens d'action	41
I- La médiatisation des actions du centre	41
II- Les outils pédagogiques	41
Section III : Les recommandations.....	41
CONCLUSION.....	43
ANNEXE 1 : Organigramme actuel du CFPJ	45
ANNEXE 2 : Organigramme court terme du CFPJ	46
ANNEXE 3 : Organigramme moyen terme du CFPJ.....	47
ANNEXE 4 : Programme triennal de formation continue du CFPJ 2015 – 2017	49



SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGREST	<i>Appui à la Gouvernance et à la Réforme de l'Enseignement Supérieur au Togo</i>
ANPE	<i>Agence Nationale pour l'Emploi</i>
ANVT	<i>Agence Nationale pour le Volontariat au Togo</i>
ATC	<i>Association Togolaise des Consommateurs</i>
AUA	<i>Les Etudes d'Architecture, Urbanisme, Aménagement et Ingénierie</i>
CA	<i>Conseil d'Administration</i>
CFJ	<i>Centre de Formation Judiciaire</i>
CFPJ	<i>Centre de Formation des Professions de Justice</i>
CICR	<i>Comité international de la croix rouge et du croissant rouge</i>
CNO	<i>Commission Nationale OHADA</i>
CPP	<i>Code de Procédure Pénale</i>
CRP	<i>Comité de Réflexion et de Propositions</i>
CS	<i>Conseil Scientifique</i>
DCIC	<i>Direction du commerce intérieur et de la concurrence</i>
DIH	<i>Droit international humanitaire</i>
ENA	<i>Ecole Nationale d'Administration</i>
ENAM	<i>Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature</i>
ENG	<i>Ecole Nationale des Greffes</i>
ENM	<i>Ecole Nationale de la Magistrature</i>
ERSUMA	<i>Ecole Régionale Supérieure de Magistrature</i>
FDD	<i>Faculté de Droit</i>
GIP	<i>Gestion Informatisée des Prisons</i>
HCDH	<i>Haut- Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme</i>
IBCR	<i>International Bureau for Children's Rights</i>
ICF	<i>Investment Climate Facility for Africa</i>

INFJ	<i>Institut national de formation judiciaire</i>
JTI	<i>Judicial Training Institute</i>
MESR	<i>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</i>
MFP	<i>Ministère de la Fonction Publique</i>
MJRIR	<i>Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République</i>
OHADA	<i>Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires</i>
OIF	<i>Organisation Internationale de la Francophonie</i>
IOJT	<i>International Organisation for Judicial Training</i>
ONUDC	<i>Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime</i>
OPJ	<i>Officier de Police Judiciaire</i>
OTR	<i>Office Togolais des Recettes</i>
PNMJ	<i>Programme National de Modernisation de la Justice</i>
PNUD	<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
PRCTPICA	<i>Projet de Renforcement des Capacités des Chambres Commerciales du Tribunal de Première Instance et de la Cour d'Appel de Lomé</i>
PROVONAT	<i>Programme de Volontariat National au Togo</i>
PVVIH	<i>Personnes vivant avec le VIH</i>
RAFJ	<i>Réseau Africain Francophone des Formations Judiciaires</i>
RCCM	<i>Registre du Commerce et du Crédit Mobilier</i>
TIC	<i>Technologie de l'Information et de la Communication</i>
TPI	<i>Tribunal de Première Instance</i>
UE	<i>Union Européenne</i>
UEMOA	<i>Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</i>
UK	<i>Université de Kara</i>
UL	<i>Université de Lomé</i>
UNICEF	<i>Fonds des Nations Unies pour l'Enfance</i>

Avant-Propos



Les activités du centre de formation des professions de justice (CFPJ) en 2015, ont été essentiellement marquées par la formation continue des professionnels de justice.

Les sessions de formation organisées au cours de l'année par le centre, ont été axées sur le renforcement des capacités techniques des acteurs judiciaires.

Une place prépondérante a été encore accordée à l'appropriation par les acteurs judiciaires, des technologies de l'information et de la communication (TIC), pour s'inscrire dans la politique de modernisation de la justice définie par le ministère de la justice et des relations avec les institutions de la République.

Il faut rappeler que, dans le but d'améliorer l'administration de la justice, le département a mis en place le logiciel de gestion informatique des prisons (GIP), celui de gestion informatique des notices mensuelles des cabinets d'instruction et celui de gestion informatique de la chaîne commerciale. L'informatisation des autres chaînes de la justice (civile, pénale, sociale et autres) a également démarré en 2015.

Les magistrats, les greffiers et secrétaires de parquet, les agents de l'administration pénitentiaire et les surveillants de prisons, dans l'exercice de leur profession respective, ne peuvent utiliser efficacement ces outils mis à la disposition, que s'ils les maîtrisent.

C'est pour permettre aux différents acteurs de se familiariser avec l'outil informatique et de l'utiliser plus aisément que le centre a encore mis au cours de l'année 2016, l'accent sur la formation en informatique. Sur les neuf (09) sessions organisées, cinq ont été consacrées à cette thématique.

Cent cinquante-un (151) acteurs ont été formés par le CFPJ. Ce total se décompose comme suit :

- cinquante-un (51) magistrats,
- soixante-onze (71) greffiers et secrétaires de parquet,
- six (6) notaires,

- dix (10) huissiers de justice,
- onze (11) enseignants et
- deux (2) experts juristes.

Aucune activité n'a été faite au niveau de la formation initiale. Le concours de recrutement d'une nouvelle promotion d'élèves magistrats dont les dates d'écrit ont été reportées le 12 décembre 2014, n'a pas été repris.

Le centre a acquis en 2015, deux véhicules de fonction affectés au secrétaire général et au directeur des études et stages.

La direction a effectué une mission d'échanges et d'étude à l'institut national de formation judiciaire d'Abidjan en Côte d'Ivoire et a pris part à trois (03) rencontres internationales.

Sur le plan financier, outre la subvention de l'Etat, le centre a bénéficié de l'appui de l'ICF et l'ONUUDC.

Le centre fait toujours face à des défis d'ordre structurel, infrastructurel, pédagogique et budgétaire, pour son fonctionnement normal. L'appui de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, à qui nous adressons notre profonde gratitude, pour tous les efforts qu'ils déploient pour soutenir le centre, doit être renforcé.

La mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport visant à réviser les textes régissant le centre, à renforcer toutes les ressources du centre et à démarrer la formation initiale dans les départements des notaires et des huissiers de justice, contribuera sans nul doute, à asseoir la notoriété du centre en matière de formation des acteurs judiciaires.

La Directrice générale

Batankimyé SOUKOUDE FIAWONOU

INTRODUCTION

Etablissement d'enseignement professionnel supérieur, le centre de formation des professions de justice (CFPJ) est créé en 2009 et a pour mission, d'assurer la formation initiale et continue des acteurs judiciaires dans les sept (7) départements suivants :

- département des magistrats ;
- département des greffiers et secrétaires de parquet ;
- département des notaires ;
- département des huissiers ;
- département des commissaires-priseurs ;
- département des agents de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion ;
- département des officiers de police judiciaire.

Au cours de l'année 2015, les activités du centre ont essentiellement consisté à assurer la formation continue de certains acteurs judiciaires ou extra-judiciaires, œuvrant pour la promotion de l'Etat de droit.

Le présent rapport retrace les activités menées par le CFPJ du 1er janvier au 31 décembre 2015, afin de dégager les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les approches de solutions.

Il porte sur sa structure, son fonctionnement, ses activités pédagogiques et ses perspectives d'évolution.

Avant d'aborder la présentation des activités menées par le centre au cours de la période visée, il semble opportun de présenter de façon sommaire les ressources de l'institution.

TITRE 1

LES RESSOURCES DU CENTRE

Elles sont constituées des ressources humaines, matérielles et financières.

Chapitre I : LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines du centre sont composées des membres de ses organes statutaires, de son personnel technique et de son personnel d'appui.

Section I : Les organes du CFPJ

La loi n°2009-024 du 30 octobre 2009, portant création du CFPJ a prévu pour le fonctionnement du centre, les organes suivants :

- le conseil d'administration,
- le conseil scientifique,
- le conseil de discipline et
- la direction.

I- Le conseil d'administration (CA)

Le conseil d'administration est l'organe d'administration du centre. Il définit les orientations générales, scientifiques et pédagogiques des formations en fonction des besoins des corporations et dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice.

Il est composé de quatorze (14) membres.

Le processus de mise en place du conseil d'administration est en cours. Les corporations formées au centre sont en train de désigner leurs représentants au sein du conseil. Au 31 décembre 2015, les représentants du président du conseil supérieur de la magistrature, des notaires et des huissiers de justice ont été désignés.

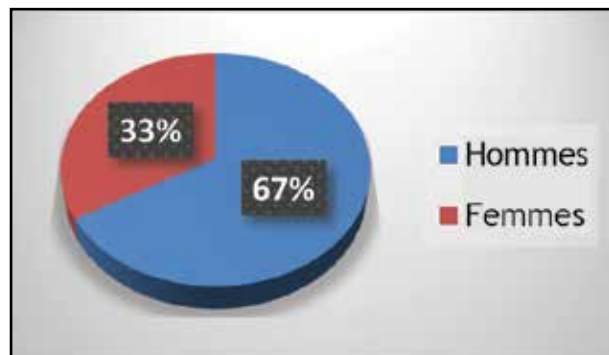
Les attributions du conseil d'administration sont actuellement assurées par un comité de réflexion de propositions (CRP) créé par arrêté interministériel n°14/MJRIR/MESR/CAB/SG du 08 novembre 2010, pour assister la direction

générale.

Il est composé de six (6) membres, à savoir :

Tableau n°1 : Membres du comité de réflexion et de propositions

N°	Nom et prénoms	Fonction	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
1	Afiwa Evelyne HOHOUETO	magistrat, secrétaire exécutive de la Commission Nationale OHADA (présidente)	4	2
2	Byalou ALFA-ADINI	magistrat, Inspecteur général adjoint des services juridictionnels et pénitentiaires (membre)		
3	Kuami Gaméli LODONOU	conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême du Togo (membre)		
4	B. SOUKOUDE FIAWONOU	magistrat, Directrice générale du CFPJ (membre)		
5	Gnambi Garba KODJO	procureur général près la cour d'appel de Lomé (membre)		
6	Komi WOLOU	Professeur agrégé des Facultés de droit (membre)		



Graphique n°1 :
Répartition des membres du comité de réflexion et de propositions selon le genre

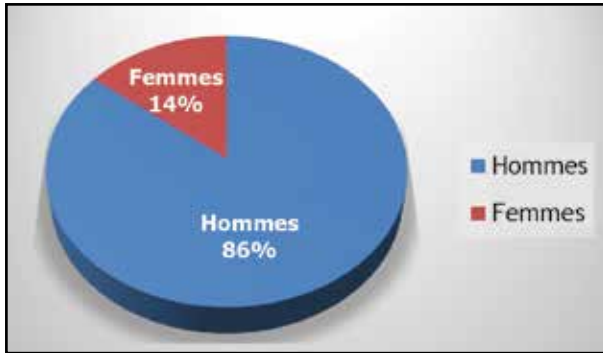
Au 31 décembre 2015, le comité de réflexion et de propositions a tenu huit (8) réunions, comme en 2014.

II- Le conseil scientifique (CS)

Il est consulté par la direction générale, le conseil d'administration ou le directeur des études et stages sur les questions d'ordre pédagogique. Il a été mis en place le 21 février 2013 et compte actuellement sept membres.

Tableau n°2 : Membres du conseil scientifique

N°	Noms et prénoms	Fonction	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
1	Byalou ALFA-ADINI	Inspecteur général adjoint des services juridictionnels et pénitentiaires (président)	6	1
2	Kuami Gaméli LODONOU	Conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême (membre)		
3	Akpéné DJIDONOU	Présidente de la chambre administrative de la cour suprême (membre)		
4	Yaovi SRONVIE	Président de la cour d'appel de Lomé (membre)		
5	Christian T. OURO-DJOW	Greffier à la cour suprême (membre)		
6	Kossi AYATE	Greffier au RCCM (membre)		
7	Outème TCHEINTI-NABINE	Directeur des études et stages du CFPJ (membre)		



Graphique n°2 :
Répartition des membres du Conseil scientifique selon le genre

Le CS est aussi chargé de l'organisation générale des concours de recrutement des élèves du centre de formation, en relation avec le ministère de la justice, les autres ministères et organismes intéressés.

Au cours de l'année 2015, le CS a tenu une (01) réunion, contre seize (16) en 2014.

III- Le conseil de discipline

C'est l'organe juridictionnel en matière disciplinaire du centre. De ce fait, il a compétence pour prononcer les sanctions prévues par les textes. Ses décisions peuvent être contestées devant la juridiction administrative compétente. Il n'a pas siégé en 2015.

Il comprend cinq (5) membres.

IV- La direction

C'est l'organe exécutif du centre qui est chargé de l'administration et de la discipline. La direction est actuellement composée :

- d'une directrice générale,
- d'un secrétaire général,
- d'un directeur des études et des stages.



Photo n°1 :
Equipe de direction en séance de travail

I-La directrice générale

Depuis le 21 septembre 2012, ce poste est assuré par madame Batankimyé SOUKOUDE FIAWONOU, magistrat de la promotion 1990. Elle est également chargée du cours de « fonction magistrat du parquet » au département des magistrats.

La directrice générale a notamment pour missions de préparer et proposer au conseil d'administration, les programmes généraux d'activité et d'assurer leur réalisation, d'élaborer le projet de budget dont elle est l'ordonnatrice, d'assurer l'exécution des délibérations du conseil d'administration ainsi que les décisions et directives du gouvernement. Elle doit aussi veiller à l'excellence de la formation, ainsi qu'à l'organisation et au déroulement des examens et concours. Elle assure aussi l'administration générale du centre et la discipline.

2-Le secrétaire général

L'intérim de ce poste est assuré à compter du 15 novembre 2013, par monsieur Kossi Mawuli AMUAKU, juriste, administrateur civil en activité dans la fonction publique depuis 1991.

Il est chargé de l'administration générale et du secrétariat du centre de formation, de la constitution et de la tenue des dossiers des élèves, de l'administration et de la gestion du personnel, de l'organisation matérielle des concours et examens.

Le secrétaire général assure le secrétariat des réunions du CRP.

En cas d'absence de la directrice générale, il assure son intérim.

3-Le directeur des études et des stages

Depuis le 07 janvier 2014, l'intérim de ce poste est assuré par monsieur TCHIENI-NABINE Outème, juriste, professeur de lycée, chargé de travaux dirigés (TD) à la faculté de droit (FDD) de l'Université de Lomé (UL).

Le directeur des études et des stages est chargé de la direction pédagogique des départements dont il coordonne et organise les activités d'enseignement. Il assiste les élèves dans la recherche de stages.

A cet effet, il veille au bon déroulement des stages et est saisi par les maîtres de stages de toutes questions liées au déroulement du stage des élèves. Il veille à la mise en œuvre des décisions du conseil scientifique en matière pédagogique.

Section II : Le personnel administratif et technique

Un personnel administratif et technique assiste la direction dans l'exécution de ses tâches. Au cours de l'année 2015, des mouvements de départs et d'arrivées ont été observés au niveau de ce personnel.

Au 31 décembre 2015, le personnel administratif et technique en service au CFPJ se présente comme suit :

- un (01) chef service informatique,
- deux (02) comptables, dont un volontaire national de l'agence nationale pour le volontariat au Togo (ANVT),
- une (01) éducatrice spécialisée,
- un (01) secrétaire d'administration,
- trois (03) juristes volontaires de l'ANVT,
- un (01) assistant de direction volontaire de l'ANVT,
- un (01) secrétaire de direction volontaire de l'ANVT,
- un (01) archiviste de l'ANVT,
- huit (08) agents de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion dont un (01) surveillant en chef, responsable des surveillants, trois (03) surveillants-en-chefs adjoints dont un (01) chargé de la

sécurité au bloc administratif et un (01) chargé de la sécurité au bloc pédagogique et quatre (04) surveillants répartis en deux (02) équipes qui se relayent pour assurer la sécurité du centre;

- deux (02) agents d'entretien;
- trois (03) chauffeurs.

Le nombre total du personnel d'appui est de vingt-quatre (24) contre dix-neuf (19) en 2014, soit une augmentation de cinq (05) agents.



Photo n°2 :
Personnel administratif,
technique et les membres de
la direction

Chapitre II : LES RESSOURCES MATERIELLES

Section I : Les infrastructures

Les infrastructures du centre sont constituées de l'immobilier, des mobiliers, du matériel de bureau et du matériel roulant.

I- L'immobilier

Sur les six (6) bâtiments prévus pour abriter le centre, seuls deux (02) sont actuellement construits. Il s'agit :

- du bloc pédagogique de sept (7) salles dont quatre (04) sont affectées aux cours et aux formations continues, une salle informatique, une bibliothèque et une salle technique;
- du bloc administratif constitué de bureaux des membres de la

direction et du personnel d'appui. Deux (2) bureaux contiennent les mobiliers du centre.



Photo n°3 :
Bâtiment pédagogique



Photo n°4 :
Bâtiment administratif

En novembre 2015, les travaux de construction d'un parking couvert, d'un magasin et d'un local de toilettes ont démarré.

Sous le contrôle l'entreprise AUA, l'exécution des travaux est assurée par la société CECO IMMO, qui a promis livrer l'ouvrage à la fin du mois de janvier 2016.



Photo n°5 :
Parking en construction

II- Le mobilier, le matériel de bureau et le matériel informatique

Le CFPJ dispose d'un stock de mobiliers pour les salles de cours. Quant au matériel de bureau, il nécessite un renouvellement constant, pour couvrir les besoins de plus en plus croissants.

Pour ce qui concerne le matériel informatique, le CFPJ dispose au total de :

- vingt-neuf (29) micro-ordinateurs, dont douze (12) sont affectés au personnel, et dix-sept (17) équiper la salle informatique ;
- cinq (05) ordinateurs portables.

Les trois quart de ce matériel informatique acquis lors de la création du centre en 2009, sont actuellement amortis et nécessitent un renouvellement.

Le site web du centre créé en 2010, sur le portail du ministère de la justice www.justice.gouv.tg/cfpj, n'est toujours pas mis à jour.

Au cours de l'année 2015, le centre a créé son propre site accessible à l'adresse suivante : **www.cfpj.tg**

III- Le matériel roulant

Le 30 juillet 2015, le centre a acquis deux (02) nouveaux véhicules. Son parc du matériel roulant compte au 31 décembre 2015, une (01) motocyclette et trois (03) automobiles.

Les nouveaux véhicules, tous de marque TOYOTA, immatriculés TG 3674 G/A (TOYOTA AVANZA) et TG 3675 G/A (TOYOTA HILUX 4X4), sont affectés respectivement au directeur des études et stages et au secrétaire général.



Photo n°6 :
Véhicule de fonction de la directrice générale



Photo n°7 :
Véhicule de fonction du secrétaire général



Photo n°8 :
Véhicule de fonction du directeur des études et des stages



Photo n°9 :
Motocycllette du CFPJ

Le centre ne dispose pas encore de bus, pour le transport des élèves et des participants aux différentes formations.

Chapitre III : LES RESSOURCES FINANCIERES

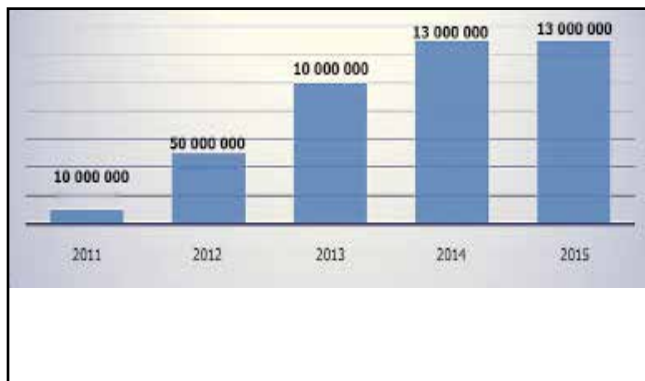
Les ressources financières du CFPJ sont composées de la subvention de l'Etat, des fonds propres et des appuis financiers des partenaires.

Section I : Le budget de fonctionnement

En 2015, la subvention accordée par l'Etat pour le fonctionnement du centre, est la même que celle qui lui était accordée en 2014 et s'élève à cent trente millions (130 000 000) de FCFA.

Tableau n°3 : Evolution de la subvention annuelle de l'Etat

Années	Subvention annuelle de l'Etat
2011	10 000 000
2012	50 000 000
2013	100 000 000
2014	130 000 000
2015	130 000 000

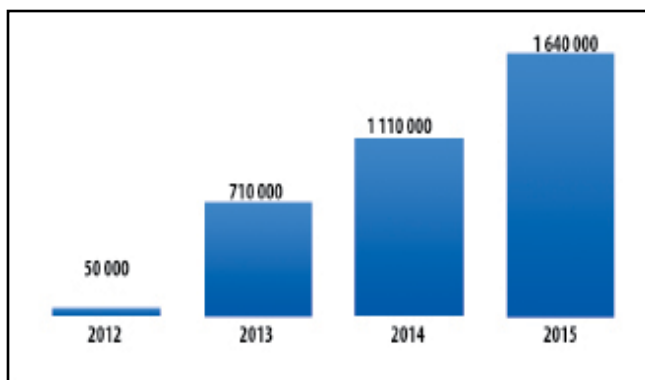


Graphique n°3 :
Evolution de la subvention de l'Etat

Les fonds propres générés par le centre au cours de l'année, s'élèvent à un million six cent quarante mille (1 640 000) francs. Ils proviennent essentiellement de la location des salles de cours à d'autres institutions.

Tableau n°4 : Evolution des fonds propres

Année	Montant
2012	50 000
2013	710 000
2014	1 110 000
2015	1 640 000

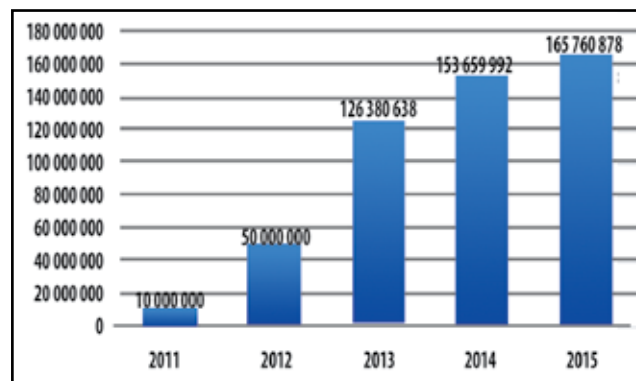


Graphique n°4 :
Evolution des fonds propres

Le budget de fonctionnement adopté par le comité de réflexion et de propositions pour l'année 2015 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de cent soixante-cinq million sept cent soixante mille huit cent soixante-dix-huit (165 760 878) francs CFA. Il est composé de la subvention de l'Etat, des fonds propres et du solde de l'année précédente.

Tableau n°5 : Evolution du budget du CFPJ

Années	Budget du CFPJ
2011	10 000 000
2012	50 000 000
2013	126 380 638
2014	153 659 992
2015	165 760 878



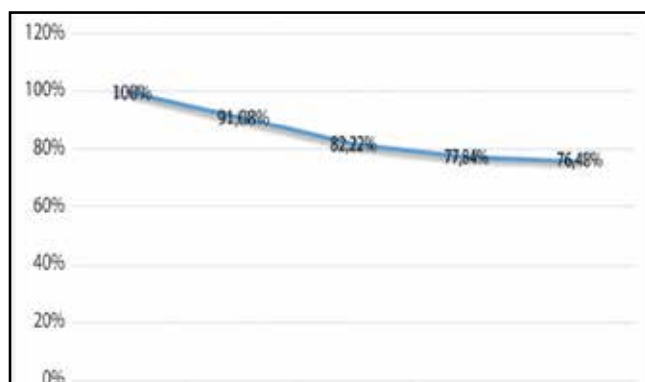
Graphique n°5 :
Evolution du budget

Les dépenses du personnel contractuel se sont élevées à 3 527 240 FCFA et le reste soit 162 233 638 FCFA, a été affecté aux autres dépenses de fonctionnement.

A ce montant s'ajoute l'appui financier des partenaires qui s'élève à 15 291 700 FCFA. Le budget 2015 a été exécuté à 76,48% pour un montant total de 139 729 950 FCFA.

Tableau n°6: Evolution des taux d'exécution des budgets du CFPJ

Années	Budget réel	Budget exécuté	Taux d'exécution
2011	10 000 000	10 000 000	100%
2012	50 000 000	45 540 362	91,08%
2013	126 380 638	103 401 057	82,22%
2014	153 659 992	125 933 254	77,84%
2015	182 692 578	139 729 950	76,48%



Graphique n°6:
Evolution des taux d'exécution

Ce taux d'exécution est en légère baisse par rapport à celui de l'année 2014.

D'une manière générale, la diminution du taux d'exécution du budget est encore due comme en 2014, au non engagement des dépenses liées à la formation initiale telles que les bourses des élèves, les indemnités de cours des professeurs et autres, due à l'absence d'élèves en formation initiale.

Section II: Les subventions des partenaires techniques et financiers

Au cours de l'année 2015, le centre, dans la mise en œuvre de ses activités de formation continue, a bénéficié de la subvention de deux partenaires techniques et financiers pour un montant total de quinze millions deux

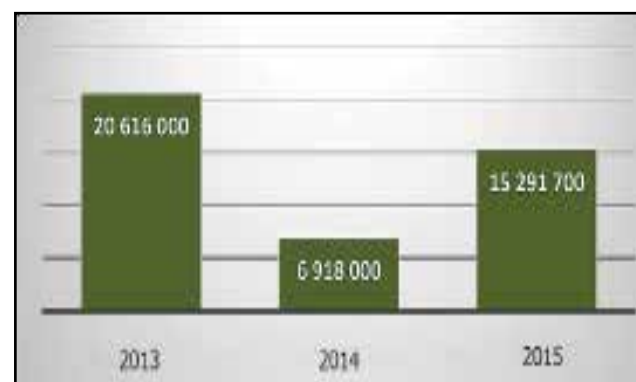
cents quatre-vingt-onze mille sept cent francs (15 291 700 F), contre six millions neuf cent dix-huit mille francs (6 918 000F) en 2014. Il s'agit de ICF (Investment Climate Facility for Africa Trust) et de UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime). Cette subvention se répartit comme suit:

Tableau n°7: Subventions des partenaires en 2015

ANNEE	PARTENAIRES	MONTANT
2015	ICF (Investment Climate Facility for Africa Trust)	12 933 200 F
	UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime)	2 358 500 F
TOTAL		15 291 700 F

Tableau n°8: Evolution des subventions des partenaires

Années	Subventions des partenaires
2013	20 616 000 F
2014	6 918 000 F
2015	15 291 700 F



Graphique n°7:
Evolution de l'appui financier des partenaires

TITRE II LES ACTIVITES ADMINISTRATIVES

Au cours de l'année 2015, les activités administratives menées par le centre sont relatives aux missions effectuées par la direction et au partenariat avec d'autres institutions.

Chapitre I – LES MISSIONS DE LA DIRECTION

La direction du CFPJ a effectué une mission à l'institut national de formation judiciaire (INFJ) d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Elle a assisté au premier colloque africain sur la primauté du droit en matière de l'environnement tenu au Kenya, à la 7ème conférence internationale au Brésil et à la 3ème réunion de concertation du DG de l'ERSUMA avec les directeurs des institutions de formation judiciaire de l'espace OHADA tenue au Bénin.

Section I : Mission d'études et d'échanges à l'INFJ

Pour poursuivre les missions d'études et d'échanges effectuées en 2014, afin de s'informer sur le contexte de la formation des acteurs judiciaires des autres pays de la sous-région, la direction du CFPJ a effectué du 23 au 27 septembre 2015, une mission à l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

L'objectif de cette mission est de renforcer les capacités des membres de la délégation sur le management d'un centre de formation judiciaire et de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et pédagogiques du CFPJ, à travers des échanges avec les responsables des institutions de formation visitées.

Au cours de cette mission les échanges ont porté sur :

- le cadre juridique,
- l'organigramme,
- les filières de formations,
- les programmes de formations (initiales et continues),
- les outils pédagogiques,

- les possibilités de partenariat.

Les enseignements issus de cette mission pourront permettre au CFPJ de renforcer ses capacités institutionnelles, pédagogiques et de gestion, en introduisant dans son programme de formation par exemple, les modules pertinents et innovants, que dispense l'INFJ à ses élèves et qui ne figurent pas dans les programmes du centre.



Photo n°10:
**Photo de la direction
du CFPJ à l'INFJ**



Photo n°11:
**Séance de travail avec
la direction de l'INFJ**

Section II : Les rencontres internationales auxquelles le CFPJ a pris part

I- Premier colloque africain sur la primauté du droit en matière de l'environnement

Le CFPJ a été représenté au premier colloque africain sur la primauté du droit en matière de l'environnement qui s'est tenu à Nairobi au Kenya, du 14 au 16 octobre 2015, par son directeur des études et stages, monsieur Outème TCHEINTI-NABINE.

Ce colloque a été organisé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en partenariat avec le Bureau du juge en chef du Kenya, la Fondation Konrad Adenauer et l'Institut de formation judiciaire du Kenya (JTI).

Il a rassemblé plus de cent-quatre-vingt (180) participants provenant des pays africains, représentés par des juges, des procureurs, des auditeurs environnementaux, des représentants de gouvernement et autres autorités compétentes de l'environnement, des représentants des instituts et centres de formation judiciaire.

Ce colloque avait pour objectif général de définir les mesures qui permettront d'assurer le respect par les magistrats et d'autres acteurs judiciaires, du principe de la primauté de la loi en matière d'environnement.

Sur le plan spécifique, il vise également, à travers la formation initiale et continue, à favoriser la maîtrise des règles de fond et de forme du droit de l'environnement par les magistrats, pour une meilleure prise en charge du contentieux en la matière.

Au cours de ce colloque, quatre (04) principaux thèmes ont été développés à savoir :

- primauté du droit en matière d'environnement et développement durable : participation du public, droits de l'homme et responsabilité,

- répression pénale, civile et administrative en matière d'infractions environnementales et les défis pour l'Afrique,
- accès à l'information, participation du public et accès à la justice en matière d'environnement, les perspectives africaines,
- obstacles liés aux enquêtes, aux poursuites et aux jugements sur le commerce illégal d'espèces sauvages.

II- 7ème Conférence internationale de l'IOJT

Du 08 au 12 novembre 2015, s'est tenue à l'Hôtel Enotel de Porto de Galinhas à Recife capitale de l'Etat de Pernambuco au Brésil, la 7ème Conférence Internationale de l'IOJT (International Organisation for Judicial Training), sur le thème « Excellence de la magistrature par l'éducation ».

Le CFPJ a été représenté à cette importante assise par son secrétaire général, monsieur Kossi Mawuli AMUAKU aux côtés de quatre (04) autres membres du Réseau Africain de Formation Judiciaire (RAFJ) qui, pour sa participation, a bénéficié d'un appui financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Il s'agit de :

- M. Brou Bertin KOUASSI, directeur général de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) de la Côte d'Ivoire,
- M. Badra Alou COULIBALY, directeur adjoint de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) du Mali,
- M. Mounkaila NOUHOU HAMANI, Coordonnateur de la section magistrature de l'Ecole Nationale d'administration et de magistrature (ENAM) du Niger,
- M. Mamadou DIAKHATE, directeur de l'Institut de formation Judiciaire (CFJ) du Sénégal,

D'autres institutions de formation judiciaire et des délégués internationaux venus de plus de cent cinquante (150) pays du monde, ont également pris part à cette conférence.

L'agenda de la conférence a été meublé par quarante-quatre (44) sessions

concurrentes qui ont permis de développer plusieurs thèmes.

Ces sessions sont regroupées en trois rubriques :

1. Excellence en formation judiciaire : composants essentiels (15 sessions programmées pour la 1ère journée) ;
2. De nouveaux thèmes pour la formation judiciaire (23 sessions programmées pour la matinée de la 2ème journée et toute la 3ème journée),
3. Innovation dans la formation judiciaire (5 sessions programmées pour la 4ème journée).

Pour faire dérouler toutes ces sessions, cinq (05) ateliers sont organisés simultanément, laissant la liberté aux participants de faire un choix en fonction de l'intérêt des thèmes développés.

Le groupe du RAFJ, a majoritairement participé à sept (07) sessions où il y avait une possibilité soit de s'exprimer en français, soit d'avoir une traduction simultanée en français. Il s'agit des sessions suivantes :

- session 1 : Les candidats à la magistrature : évaluation, sélection et nomination,
- session 8 : Justice en chiffres : comment les juges peuvent utiliser les données et les informations,
- session 11 : La formation continue des juges,
- session 16 : Les cahiers d'audience et publications pratiques des juges,
- sessions 24 : Jugement du terrorisme pour la formation judiciaire dans le traitement du terrorisme – des questions importantes pour nous tous,
- sessions 36 : Les magistrats en tant que gestionnaires,
- sessions 41 : Simulations pour la formation des magistrats par la réalisation d'audiences et d'entretiens.

III- Réunion de concertation du DG de l'ERSUMA avec les directeurs des institutions de formation judiciaire de l'espace OHADA

Le 30 décembre 2015, s'est tenue à Cotonou au Bénin, dans la salle de Conférence de l'Hôtel du Lac, sous la présidence du Dr Félix ONANA ETOUNDI, Directeur Général de l'ERSUMA, la troisième réunion du réseau des Ecoles, Instituts et Centres de Formation Judiciaire de l'espace OHADA.

Etaient présentes les délégations des institutions de formation du Bénin, du Cameroun, de la Centrafrique, du Gabon, de la Guinée, du Niger, du Mali, du Tchad et du Togo.

Le CFPJ a été représenté à cette réunion par son secrétaire général, monsieur Kossi Mawuli AMUAKU.

Etaient absentes les délégations des institutions de formation du Burkina Faso, des Comores, du Congo, de la Côte d'Ivoire (expressément excusée), de la Guinée Bissau, de la Guinée Equatoriale, du Sénégal (expressément excusée) et de la République Démocratique du Congo.

Les travaux de la 3ème réunion de concertation ont permis de parvenir aux conclusions suivantes :

– Sur l'ancrage des Relais pédagogiques aux ENAM/CFJ

Les responsables des Instituts de formation se sont engagés à désigner chacun dans son institution, au plus tard à la fin du mois de janvier 2016, deux collaborateurs susceptibles d'être nommés comme Relais Pédagogiques de l'ERSUMA. Cette désignation fera l'objet d'une décision du Directeur Général de l'ERSUMA, préalable à une formation de recyclage des relais ainsi nommés.

– Sur l'institution d'un module harmonisé

Le Directeur Général de l'ERSUMA a fait observer qu'en l'état, aucune demande expresse ne lui a été adressée en ce sens par les institutions nationales. Aussi a-t-il été retenu pour concrétiser cette action que l'appui de l'ERSUMA soit réalisé sous forme de sessions ponctuelles de formation. L'ERSUMA s'est engagée à soutenir en 2016 une telle formation dans quatre

institutions dont deux en Afrique Centrale et deux en Afrique de l'Ouest. La Guinée et le Niger pour l'Afrique de l'Ouest, puis le Tchad et le Gabon pour l'Afrique Centrale, ont été retenus comme premiers bénéficiaires du module harmonisé.

– **Sur l'appui documentaire**

Les participants ont noté avec satisfaction que la recommandation a été exécutée au-delà même des attentes, plusieurs pays ayant bénéficié d'un appui documentaire de l'ERSUMA.

– **Sur la transmission des meilleurs mémoires de fin de formation**

Aucune institution n'a exécuté cette recommandation. Elle a donc été réitérée et le DG de l'ERSUMA a souligné que le partage des expériences à travers l'exploitation de ces mémoires et rapports est une approche supplémentaire visant l'harmonisation de l'application du droit OHADA.

– **Sur la participation des membres au réseau ENAM/CFJ de l'espace OHADA**

Le Directeur Général a indiqué que les projets de textes présentés aux instances de décision en vue de l'amélioration de la prise en charge des participants aux rencontres du réseau, n'ont que partiellement prospéré, lesdites instances ayant considéré que les frais liés à cette participation, notamment ceux de représentation devaient être pris en charge par les écoles elles-mêmes. Il a dit fonder plus d'espoir sur un noyau de participants motivés et convaincus des objectifs du Réseau.

– **Sur la publication des actes de la table ronde de Yaoundé**

Le Directeur Général de l'ERSUMA s'est engagé à faire parvenir cette documentation aux écoles au cours du premier trimestre 2016.

– **Sur les rapports institutionnels entre l'ERSUMA et les ENAM/CFJ,**

Les échanges sur la mise en œuvre des recommandations de Yaoundé ont permis de réaliser qu'en dépit de l'absence de conventions bilatérales de collaboration, des interactions entre l'ERSUMA et ENAM/CFJ ont été signalées dans la plupart des Ecoles, allant de l'appui documentaire à la participation à des séminaires.

– **Sur les actions d'appui de l'ERSUMA aux ENAM/CFJ**

Le Cameroun a été retenu comme hôte en 2016 du séminaire de formation complémentaire des auditeurs de justice regroupant le Cameroun, le Gabon, le Tchad et éventuellement la RCA.

Quant aux bourses d'excellence, l'ERSUMA a décidé d'offrir en 2016, 13 bourses dont 03 pour le Bénin et 02 pour chacun des pays présents à la réunion, à l'exception du Togo et du Mali qui n'ont pas d'auditeurs de Justice en cours de formation.

– **Sur la place de la pratique et des contentieux des Actes Uniformes dans les enseignements aux ENAM/CFJ**

Un tour de table a permis de noter avec satisfaction que le droit OHADA est bien intégré dans les curricula des auditeurs de justice, des Elèves Greffiers et même des Auxiliaires de justice formé dans les institutions membres du Réseau, même si dans certains pays, certaines contraintes locales au rang desquelles la rareté de l'expertise, limitent encore la qualité et la portée de la formation dispensée.

L'ERSUMA a renouvelé à cet égard, son engagement à densifier et à diversifier son appui à la formation initiale sur la pratique et le contentieux des actes Uniformes, notamment à travers la vulgarisation du module harmonisé.

Chapitre II- LE PARTENARIAT AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

Au cours de l'année 2015, la direction du CFPJ a eu des rencontres avec certaines institutions nationales et internationales:

- le 08 janvier et le 17 février 2015, avec messieurs Alioune SOW et Koami Gameli LODONOU représentants de l'ICF (Investment Climate Facility for Africa Trust), dans le cadre des préparatifs des ateliers de formation des acteurs judiciaires en droit de la concurrence et protection des consommateurs, initiés par le projet de renforcement des capacités des chambres commerciales du tribunal de première instance et de la cour d'appel de Lomé (PRCTPICA) ;

- le 29 janvier 2015, avec le doyen et le vice – doyen de la FDD de l’UL, dans le cadre des préparatifs de l’organisation prochaine du concours d’agrégation par le CAMES au Togo ;
- le 30 janvier et le 13 mai 2015, avec une délégation de l’UNODC (United Nations Office on Drug and Crime), composée de madame Siri BJUNE et Benoît LEGOAZIOU, dans le cadre de la préparation de la formation des magistrats et experts togolais et béninois sur la lutte contre criminalité et la piraterie maritimes ;
- le 16 juin 2015, avec madame Joëlle AFFICHARD, expert de l’UE pour l’élaboration des statistiques judiciaires ;
- le 10 août 2015, avec madame Fatou CISSE de International Bureau for Childrens Rights (IBCR) du Canada, dans le cadre de la préparation d’un atelier de développement de la trousse de formation des magistrats aux droits et à la protection des enfants ;
- le 17 août 2015, avec messieurs Komi EDZIDOMELE et Kossi KPETIGO, respectivement directeur des ressources humaines et chef de la division de la formation et du recyclage de l’OTR, pour la recherche d’informations sur le processus de création du CFPJ, dans le cadre du projet de création d’une école de formation des agents de l’OTR ;
- le 23 août 2015, avec monsieur Martin HOTOWOSSI de l’UNICEF et Henri N’ZEDOM de IBCR dans le cadre de la finalisation des préparatifs de l’atelier de développement de la trousse de formation des magistrats aux droits et à la protection des enfants ;
- le 02 novembre 2015, avec monsieur Mensah KOUMAGBEAFIDE de l’ONG KOUM-TOGO, dans le cadre d’un projet de tournage d’un film sur les droits de la femme.

TITRE III

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Les activités pédagogiques du centre ont porté essentiellement sur la formation continue des acteurs judiciaires, bien qu’il soit aussi chargé d’assurer la formation initiale de ces acteurs.

Chapitre I : FORMATION INITIALE

En 2015, les activités liées au programme de la formation initiale des élèves n’ont pas été menées comme au cours des années précédentes. Cette situation est due au fait que le centre n’a pas pu procéder au recrutement d’élèves, dans ses différents départements.

Il est à noter que le concours de recrutement des élèves magistrats ouverts le 09 septembre 2014, a été reporté à une date ultérieure, le 12 décembre 2014.

Pourtant, les besoins se font sentir. Il est donc nécessaire de réactiver le volet formation initiale du centre en 2016, par l’organisation des différents concours de recrutement dans les départements des magistrats, des greffiers et secrétaires de parquet.

De plus , en vue du démarrage prochain de la formation initiale dans les autres départements non encore opérationnels, il s’avère nécessaire d’élaborer les référentiels de formation dans les départements des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs et des officiers de police judiciaire. La direction est en train de définir le contenu des premiers drafts de ces référentiels.

Par ailleurs, le référentiel de formation des élèves greffiers et secrétaires de parquet et celui des élèves surveillants de l’administration pénitentiaire, sont en cours de révision.

Chapitre II : FORMATION CONTINUE

Le centre a démarré la mise en œuvre de son programme triennal de formation continue 2015 -2017.

Ainsi, neuf (09) sessions de formation ont été organisées. Certaines ont été financées sur les fonds propres du centre et d'autres ont eu lieu avec l'appui financier des partenaires techniques et financiers.

Section I: Sessions de formation financées sur les fonds propres du centre

Le centre a organisé sur fonds propres, six (06) sessions de formation en informatique à l'attention des enseignants du département des magistrats et de certains magistrats, greffiers et secrétaires de parquet du ressort des cours d'appel de Lomé et de Kara.

L'objectif de ces formations est de renforcer les capacités des participants sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

I- Formation continue des enseignants du département des magistrats en informatique

Elle s'est déroulée du 19 au 30 janvier 2015, dans la salle informatique du CFPJ et sur les lieux de travail des participants. Initialement prévue pour treize (13) enseignants, elle a regroupé onze (11) participants.

La session de formation a pour objectif de renforcer les capacités des enseignants du département des magistrats en informatique, pour leur permettre d'améliorer les méthodes pédagogiques et la qualité de l'enseignement. Elle a été meublée par quatre (04) thèmes à savoir :

- l'initiation à l'informatique, présenté par monsieur Emile AMAH-ATAYI, formateur en informatique ;
- l'initiation à la bureautique (Word, PowerPoint), présenté par monsieur Kpatcha POUTOULI, gestionnaire en informatique ;

- l'initiation à l'internet, présenté par monsieur POUTOULI Kpatcha ;
- la recherche d'information juridique sur internet présenté par monsieur FIAWONOU Yaovi Mawuli, Avocat général près la cour suprême.

Après la première phase (du 19 au 23 janvier 2015) au cours de laquelle les thèmes ont été développés, une seconde phase de la formation a eu lieu dans les bureaux des enseignants du 26 au 30 janvier 2015.



Photo n°12:
Vue des officiels lors de la cérémonie d'ouverture



Photo n°13:
Vue partielle de l'assistance à la cérémonie d'ouverture



Photo n°14:
Vue partielle de l'assistance à la cérémonie d'ouverture



Photo n°15:
Vue partielle des participants à la formation



Photo n°16:
Vue partielle des participants à la formation

II- Formation continue des greffiers et secrétaires de parquet des tribunaux de première instance de troisième classe en informatique

La formation continue des greffiers et secrétaires de parquet des tribunaux de première instance de troisième classe en informatique, s'est déroulée en deux (2) sessions, dans les locaux du CFPJ et dans les juridictions de provenance des participants.

La première session s'est tenue du 26 janvier au 6 février 2015 et a ciblé treize (13) greffiers et secrétaires de parquet des tribunaux de première instance (TPI) de troisième classe du ressort de la cour d'appel de Lomé.

La deuxième session, initialement prévue du 02 au 13 février 2015 s'est tenue du 23 mars au 03 avril 2015. Elle a regroupé treize (13) greffiers et secrétaires de parquet des tribunaux de première instance (TPI) de troisième classe du ressort de la cour d'appel de Kara.

L'objectif de cette formation était de renforcer les capacités de ce groupe cible sur les TIC. Quatre (4) thèmes ont été développés à savoir :

- l'initiation à l'informatique, présenté par monsieur Emile AMAH-ATAYI, formateur en informatique,
- l'initiation à la bureautique et l'initiation à l'internet, animé par monsieur POUTOULI Kpatcha gestionnaire en informatique,
- l'initiation à l'internet, présenté par monsieur POUTOULI Kpatcha.

Après la première phase (26 janvier au 6 février 2015, pour la 1ère session et du 23 mars au 03 avril 2015, pour la 2ème session) au cours de laquelle les thèmes ont été développés, une seconde phase de la formation a eu lieu dans les tribunaux du 09 au 13 février 2015 pour la 1ère session et du 06 au 10 avril 2015, pour la 2ème session.



Photo n°17:
**Vue des officiels lors de la
 cérémonie d'ouverture**



Photo n°18:
**Vue des officiels lors de la
 cérémonie d'ouverture**



Photo n°19:
**Vue partielle des
 participants à la 1ère
 session**



Photo n°20:
**Vue partielle des
 participants à la 1ère
 session**



Photo n°21:
**Vue partielle des
 participants à la 2ème
 session**



Photo n°22:
**Vue partielle des
 participants à la 2ème
 session**

III- Formation continue des greffiers et secrétaires de parquet des tribunaux de première instance de deuxième classe en informatique

La formation continue des greffiers et secrétaires de parquet des tribunaux de première instance de deuxième classe en informatique s'est déroulée en deux (2) sessions dans les locaux du CFPJ et dans les tribunaux de deuxième classe.

La première session s'est tenue du 04 au 15 mai 2015 et a ciblé treize (13) greffiers et secrétaires de parquet des TPI de deuxième classe du ressort de la cour d'appel de Lomé.

La deuxième session s'est déroulée du 11 au 22 mai 2015 et a regroupé treize (13) greffiers et secrétaires de parquet des TPI de deuxième classe du ressort de la cour d'appel de Kara.

L'objectif de cette formation était de renforcer les capacités des greffiers et secrétaires de parquet des tribunaux de première instance de deuxième classe sur les TIC.

Quatre (4) thèmes ont été développés à savoir :

- l'initiation à l'informatique, présenté par monsieur AMAH-ATAYI Emile, formateur en informatique,
- l'initiation à la bureautique et l'initiation à l'internet, animé par monsieur SIMTAYA T. Damien, chef service informatique au CFPJ,
- l'initiation à l'internet, présenté par monsieur POUTOULI Kpatcha gestionnaire en informatique.

Après la première phase (du 04 au 08 mai 2015 pour la 1ère session et du 11 au 15 mai 2015 pour la 2ème session) au cours de laquelle les thèmes ont été développés, une seconde phase de la formation a eu lieu dans les tribunaux du 11 au 22 mai 2015 pour la 1ère session et du 25 au 29 mai 2015, pour la 2ème session.



Photo n°23:
Vue des officiels lors de la cérémonie d'ouverture



Photo n°24:
Vue partielle des participants à la 1ère session



Photo n°25:
Vue partielle des participants à la 1ère session



Photo n°26:
Vue partielle des participants à la 2ème session



Photo n°27:
Vue partielle des participants à la 2ème session

IV- Formation continue des magistrats des tribunaux de deuxième classe du ressort de la cour d'appel de Lomé en informatique

La formation continue des magistrats des tribunaux de deuxième classe du ressort de la cour d'appel de Lomé en informatique a été organisée du 02 au 13 novembre 2015, dans les locaux du CFPJ et dans les juridictions d'Atakpamé, d'Aného et de Kpalimé.

Elle a ciblé quinze (15) magistrats à raison de (05) magistrats choisis dans chacun des trois tribunaux.

L'objectif de cette formation était de renforcer les capacités des magistrats des tribunaux de première instance de deuxième classe sur les TIC.

Quatre (4) thèmes ont été développés à savoir :

- l'initiation à l'informatique, présenté par monsieur POUTOULI Kpatcha, gestionnaire en informatique,
- l'initiation à la bureautique et l'initiation à l'internet, animé par monsieur SIMTAYA T. Damien, chef service informatique au CFPJ.
- l'initiation à l'internet, présenté par monsieur POUTOULI Kpatcha.

Après la première phase (du 02 au 06 novembre 2015) au cours de laquelle les thèmes ont été développés, une seconde phase de la formation a eu lieu dans les tribunaux, du 09 au 15 novembre 2015.



Photo n°28:
Vue des officiels lors de la cérémonie d'ouverture



Photo n°29:
Vue partielle des participants à la cérémonie d'ouverture



Photo n°30:
vue partielle des
participants à la
formation

Section II: Formations organisées sur financement des partenaires techniques et financiers

Trois (03) sessions de formation ont été organisées sur financement des partenaires, au cours de l'année 2015. Il s'agit de :

- deux (02) sessions organisées dans le cadre du projet de renforcement des capacités des chambres commerciales du tribunal de première instance et de la cour d'appel de Lomé (PRCTPICA), financées par l'Investment Climate Facility for Africa (ICF),
- une (01) session de formation des magistrats et experts juristes togolais et béninois sur la lutte contre la criminalité et la piraterie maritimes, financée par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD).

I- Formation financée par l'ICF

Le CFPJ a signé le 26 janvier 2015 le contrat n°001/2015/ED/MJRIR-PRCTPICA/PI/ICF avec le Projet de Renforcement des Capacités des Chambres Commerciales du Tribunal de Première Instance et de la Cour d'Appel de Lomé (PRCTPICA), en vue de la formation des juges, avocats, greffiers et huissiers de justice, en droit de la concurrence et en protection des consommateurs.

En application de ce contrat, le centre a organisé dans ses locaux, deux

sessions de formation du 23 février au 06 mars 2015.

La première session de formation s'est déroulée du 23 au 27 février 2015 et a ciblé trente (30) participants, soit vingt (20) juges et dix (10) avocats.

La deuxième session qui s'est tenue du 02 au 06 mars 2015, a concerné quarante (40) participants, soit trente (30) greffiers et dix (10) huissiers de justice.

Ces deux sessions de formation ont pour objectif général le renforcement des capacités professionnelles des acteurs judiciaires visés, en droit commercial en leur permettant de maîtriser les règles de fond et de forme du droit de la concurrence et de la protection des consommateurs, pour une meilleure prise en charge du contentieux en la matière.

Deux (02) thèmes principaux ont été développés au cours des deux sessions par monsieur Akodah AYEWOUDAN, enseignant-chercheur à la faculté de droit de l'université de Lomé au cours des deux sessions, à savoir :

- le droit de la concurrence,
- la protection des consommateurs.

Ces thèmes principaux ont été complétés par deux autres que sont :

- rôle de la direction du commerce intérieur et de la concurrence développé par monsieur Talime Claude ABE, directeur du commerce intérieur et de la concurrence ;
- rôle des associations des consommateurs, développé par monsieur Kofi Fridolin ADONSOU, consultant aux affaires juridiques de l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC).

Après les différents exposés, les intervenants ont soumis des cas pratiques aux participants.

Madame Justine AHADZI AZANLEDJI, avocat général à la cour suprême et maître Komivi BOTOKRO, avocat à la cour, ont assuré la facilitation de la première session, tandis que maîtres Kuassi BANNERMAN, greffier en chef à la cour suprême et Ako SOWAH, huissier de justice ont été les facilitateurs de la deuxième session.



Photo n°31:
Vue des officiels lors de la cérémonie d'ouverture



Photo n°32
Vue partielle de l'assistance à la cérémonie d'ouverture



Photo n°33:
Vue partielle des participants à la 1^{ère} session



Photo n°34:
Vue partielle des participants à la 1^{ère} session



Photo n°35:
Vue partielle des participants à la 2^{ème} session

II- Formation financée par l'ONUDC



Photo n°36:
Vue partielle des participants à la 2^{ème} session

Par contrat n° P.O-ISN-2015-06-062 signé le 12 juin 2015 avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), le centre a organisé du 06 au 09 juillet 2015, une session de formation de huit (08) magistrats et deux (2) experts juristes togolais et neuf (09) magistrats béninois, soit au total 19 participants sur la lutte contre la criminalité et la piraterie maritimes.

L'atelier de formation a eu pour objectif général de renforcer les capacités techniques des participants visés en matière de lutte contre la criminalité et la piraterie maritimes en compétence juridictionnelle maritime. Les objectifs spécifiques étant de doter les participants des compétences nécessaires pour la poursuite des personnes impliquées dans la criminalité et de recueillir des recommandations en vue d'une actualisation des textes qui traitent de la criminalité et de la piraterie maritimes.

Les formateurs de cet atelier étaient messieurs Benoit LE GOAZIOU, avocat au barreau de Paris et Giuseppe SERNIA, responsable du programme mondial contre la criminalité maritime, tous experts de l'ONUDC.

Au cours de cette formation les sous thèmes suivants ont été développés:

- le cadre juridique national et international sur la criminalité maritime,
- la situation de la criminalité maritime dans le monde et en Afrique (état des lieux de la criminalité dans le monde et dans la sous-région ouest africaine),
- les enquêtes, les poursuites et les enjeux en matière de criminalité maritime.



Photo n°37:
**Vue partielle des officiels
lors de la cérémonie
d'ouverture**



Photo n°38:
**Vue partielle de
l'assistance lors de la
cérémonie d'ouverture**



Photo n°39:
**Vue partielle des
participants à la
formation**

Tableau n°9 : Evolution du nombre des acteurs formés

Acteurs	ANNEES					Total
	2011	2012	2013	2014	2015	
Magistrats	50	27	83	139	51	350
Greffiers et secrétaires de parquet	95	0	0	44	71	210
Notaires	0	0	0	5	0	5
Huissiers de justice	160	0	0	5	10	175
Commissaires-Priseurs	12	0	0	2	0	14
Personnel de l'administration pénitentiaire	0	24	0	0	0	24
Officiers de police judiciaire	0	0	0	0	0	0
Avocats	0	0	0	30	6	36
Experts comptables	0	0	0	5	0	5
Experts Juristes	0	0	0	0	2	2
Enseignants du CFPJ	0	0	0	0	11	11
Total	317	51	83	230	151	832

Tableau n°10 : Récapitulatif des sessions de formation continue

ACTEURS	ANNEES	THEMES	NOMBRES
Magistrats	2011	Contentieux de la responsabilité administrative (...)	50
	2012	- Déontologie du magistrat - Management des juridictions	27
	2013	- Technique de rédaction des rapports et arrêts en matière civile, commerciale et sociale - Technique de rédaction des rapports et des arrêts en matière pénale - Management des juridictions - Déontologie des magistrats - Technique de présentation et de rédaction des rapports d'appel et des arrêts en appel - Technique de présentation et de rédaction des réquisitions en appel et du rapport de pourvoi en cassation	83
	2014	- Informatique - Formation de reconversion ou de prise de fonction • Techniques de prise de décisions du tribunal de 1ère instance • Techniques de prise de décisions du juge des enfants • Techniques de prise de décisions par le juge d'instruction • Techniques de rédaction, de présentation des rapports et des réquisitions en 1ère instance - Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	139
	2015	- Droit de la concurrence et protection des consommateurs - Piraterie et la criminalité maritimes - Initiation en informatique	

Greffiers et Secrétaires de parquets	2011	- Rôle du greffier en chef - Tenue de la comptabilité dans les juridictions - Droit commercial - Droit de mariage et divorce	
	2012		
	2013		
	2014	- Informatique - Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	44
	2015	- Initiation en informatique - Droit de la concurrence et protection des consommateurs	71
Huissiers de justice	2011	- Remise à niveau	160
	2012		
	2013		
	2014	- Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	5
	2015	- Droit de la concurrence et protection des consommateurs	10
Notaires	2011		
	2012		
	2013		
	2014	- Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	5
	2015		

Personnel de l'admini- stration péniten- tiaire et de la réinsertion (Régisseurs)	2011		
	2012	- Communication organisationnelle, - Greffe - Rédaction administrative, - Assistance sociale et réinsertion sociale, - Technique et stratégie d'animation, - Ethique et déontologie, - Management et sciences pénitentiaires,	
	2013		
	2014		
	2015		
Commis- saires- pri- seurs	2011	- Remise à niveau	12
	2012		
	2013		
	2014	- Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	2
	2015		
Officiers de police judiciaire	2011		
	2012		
	2013		
	2014		
Avocats	2011		
	2012		
	2013		
	2014	- Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	30
	2015		6

Experts comptables	2011		
	2012		
	2013		
	2014	- Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	5
	2015		
Experts juristes	2011		
	2012		
	2013		
	2014		
	2015	- Droit de la concurrence et protection des consommateurs	2
Enseignants du CFPJ	2011		
	2012		
	2013		
	2014		
	2015	- Initiation en informatique	11
TOTAL GENERAL			832

Chapitre III- LE PERSONNEL ENSEIGNANT

A ce jour, seuls le département des magistrats et celui des greffiers et secrétaires de parquets sont opérationnels.

De ce fait, le personnel enseignant existant est celui intervenant dans les deux départements.

Nommés par arrêté du Ministre de la Justice, sur proposition de la directrice générale du centre, les membres du corps enseignant peuvent intervenir sur un ou plusieurs modules.

Section I: Département des magistrats

Le corps enseignant du département des magistrats est composé des magistrats professionnels, des professeurs, des administrateurs civils et des informaticiens ayant une certaine expérience dans leur domaine d'activité et dans l'enseignement.

Tableau n°11: Personnel enseignant

MODULES	FORMATEURS	FONCTION
Juge du siège civil	M. Kuami Gaméli LODONOU	Conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême
Juge du siège pénal	M. Byalou ALFA-ADINI	Inspecteur général adjoint des services juridictionnels et pénitentiaires
Juge d'instruction	M. Akakpovi GAMATHO	Président de la Cour Suprême
Magistrat du parquet	- Mme B. Suzanne SOUKOUDE FIAWONOU	Directrice générale du CFPJ
	- M. Aworou Komlan MISSITE	Secrétaire général de la Chancellerie
Juge administratif	Mme Akpéné DJIDONOU	Présidente de la Chambre administrative de la cour suprême
Juge aux affaires matrimoniales	Mme Kobauyoh TCHAMDJA-KPATCHA	Directrice du Service de la Nationalité
Juge du travail	M. Badjona SAMTA	Conseiller à la chambre judiciaire de la Cour Suprême
Juge des enfants	M. Awal IBRAHIM	Conseiller à la Chambre d'accusation
Juge du commerce	M. Yaovi SRONVIE	Président de la Cour d'appel de Lomé
Anglais	M. Kodjovi ANTHONY	Professeur d'anglais

Style et rédaction des décisions	M. Kokouvi AGBETOMEY	Garde des sceaux ministre de la justice et des relations avec les institutions de la République.
Informatique	M. Agbenlenko BOCCO	Chargé du service informatique à la Chancellerie
Rédaction administrative	M. Idrissou BIYAO KOLOU	Conseiller technique du CFPJ

Messieurs AGBETOMEY Kokouvi et GAMATHO Akakpovi, enseignants ayant déclaré leur indisponibilité pour dispenser les cours au département des magistrats, il a été procédé à leur remplacement provisoire le 13 janvier 2015.

Tableau n° 12: Liste des enseignants provisoirement retenus

N°	Modules	Enseignants vacataires indisponibles	Enseignants vacataires retenus
1	Juge d'instruction	Mr Akakpovi GAMATHO, président de la cour suprême	Mr Koffi DEGBOVI, conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême
2	Style et rédaction judiciaire	Mr Kokouvi AGBETOMEY, Garde des sceaux ministre de la justice et des relations avec les institutions de la République.	Mr Koffi BASSAH, Conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême

Section II: Département des greffiers et secrétaires de parquet

Au département des greffiers et secrétaires de parquet, ce sont des greffiers, des professeurs, des administrateurs civils et des informaticiens ayant une certaine expérience dans leur domaine d'activité et dans l'enseignement qui interviennent dans la formation initiale.

Tableau n°13 : Personnel enseignant

MODULES	FORMATEURS	FONCTION
Greffier du siège civil	- M. Kokou Amégboh WOTTOR - Me Christian OURO-DJOW	- Vice-président de la Cour d'appel de Lomé - Greffier à la cour suprême
Greffier du siège pénal	- Mme M. Justine AHADZI- AZANLEDJI - Me Balonda SABAGA	- Avocat général près la Cour Suprême - Greffier en chef du TPI de Lomé
Greffier d'instruction	Me Foli AYIKA	Greffier en chef de la cour d'appel de Lomé à la retraite
Greffier du parquet	M. Kotcholé DONU	Conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême à la retraite
Greffier des juridictions spécialisées	Me Kokou AMENYENOU	Greffier en chef à la Cour des Comptes
Greffe du RCCM	Me Kossi AYATE	Greffier chargé du service du RCCM
Pratique des greffes et des parquets	Me Foli AYIKA	Greffier en chef de la cour d'appel de Lomé à la retraite
Rédaction administrative	M. Koffi Vinyo MENSAH	Administrateur civil en service au ministère du commerce
Anglais	M. Kodjovi ANTHONY	Professeur d'anglais
Mise en forme des décisions et aide à la rédaction	Me A. Apoko Biova MATHIA- JOHNSON	Greffier en chef au tribunal de Lomé
Dactylographie/ Bureautique	Mme Ahoefa Elise ADAMAH	Directrice adjointe de l'ESSD
Informatique	M. Agbenlenko BOCCO	Chargé du service informatique à la Chancellerie

Chapitre IV : LES METHODES PEDAGOGIQUES

La période d'études au CFPJ est axée d'une manière générale sur les acquisitions suivantes :

- compétences fondamentales dans toutes les fonctions du magistrat, du greffier et du secrétaire de parquet, du notaire, de l'huissier de justice, du commissaire priseur, des personnels de l'administration pénitentiaire et de l'officier de police judiciaire;
- techniques professionnelles fondamentales communes aux différentes fonctions ;
- techniques professionnelles spécifiques à chaque fonction ;
- éléments de l'environnement judiciaire dont la connaissance est nécessaire à l'exercice des fonctions des différentes professions de justice formées au centre.

La durée de la formation initiale des élèves magistrats est de vingt-quatre (24) mois, découpée comme suit :

- dix-huit (18) mois de cours théoriques,
- six (06) mois de stage pratique dans les juridictions et auprès des auxiliaires de justice.

Tableau n°14: Découpage de la scolarité

ETAPE	PERIODE
1ère ANNEE	
Formation théorique	2 semestres
Evaluation 1er semestre	tous les 2 mois dans chaque matière
Evaluation 2ème semestre	tous les 2 mois dans chaque matière
Examen de fin de 1ère année	1 semaine

2ème ANNEE	
Formation théorique	1 trimestre
Evaluation du trimestre	au moins une fois dans chaque matière
Formation pratique : stage	6 mois
Congé de fin de stage	2 semaines
Dépôt des rapports de stage	1 jour
Soutenance	2 jours
Examen de sortie	2 jours
Délibérations	1 jour
Proclamation des résultats	1 jour
Remise de diplômes	3 mois après la proclamation des résultats

Section I : Les cours théoriques

I- Département des magistrats

A- Les objectifs généraux de la scolarité des élèves magistrats

Etant une école de formation professionnelle, le centre a pour vocation de préparer au métier de magistrat, après un cursus de formation supérieure ou l'acquisition d'une expérience professionnelle initiale.

A cet effet, le plan de formation initiale des magistrats, a pour objectif général de former les élèves magistrats dans les différentes fonctions de la magistrature, par l'acquisition des compétences fondamentales permettant une prise de décision conforme à la loi et adaptée à son contexte, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, tenant compte de l'environnement institutionnel national et international.

Les fonctions de base auxquelles le CFPJ prépare en formation initiale les élèves magistrats sont :

- Juge du siège civil
- Juge du siège pénal

- Juge d'instruction
- Magistrat du Parquet

En outre, les matières de spécialisation suivantes sont enseignées :

- Juge du travail
- Juge aux affaires matrimoniales
- Juge administratif
- Juge des enfants
- Juge du commerce

A cette formation aux fonctions de base et de spécialisation, les élèves reçoivent une formation dans les matières liées à l'environnement judiciaire suivantes:

- Style et rédaction judiciaire
- Rédaction administrative
- Anglais
- Informatique

B- Les objectifs spécifiques de la scolarité des élèves magistrats : les savoir-faire et savoir-être

Les compétences fondamentales suivantes du magistrat doivent être déclinées dans les neuf (9) fonctions de base:

- identification, appropriation et mise en œuvre des règles déontologiques ;
- analyse et synthèse d'une situation ou d'un dossier ;
- adaptabilité aux circonstances liées à l'exercice des fonctions;
- adoption d'une position d'autorité, de sagesse, d'humilité adaptée aux circonstances ;
- capacité à l'écoute, à la relation et à l'échange ;
- préparation et conduite d'une audience ou d'un entretien judiciaire dans le respect des principes directeurs du procès ;
- capacité à susciter un accord et à concilier ;
- prise d'une décision pertinente, claire et précise fondée en droit

et en fait, adaptée au contexte;

- motivation, formalisation et explication d'une décision ;
- capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international ;
- capacité à travailler en collégialité;
- capacité à diriger, organiser, gérer et innover.

II - Département des greffiers et secrétaires de parquet

A- Les objectifs généraux de la scolarité des greffiers et secrétaires de parquet

Etant une école de formation professionnelle, le centre a pour vocation de préparer au métier de magistrat, après un cursus de formation supérieure ou l'acquisition d'une expérience professionnelle initiale.

A cet effet, le plan de formation initiale des élèves greffiers et secrétaires de parquet, a pour objectif général de former ces élèves dans les différentes fonctions de greffe et secrétariat de parquet, par l'acquisition des compétences fondamentales permettant la mise en forme des décisions, la gestion des greffes et secrétariats par une prise en charge des justiciables, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, tenant compte de l'environnement institutionnel national et international.

Les fonctions de base auxquelles le CFPJ prépare en formation initiale les élèves greffiers et secrétaires de parquet sont fondées sur la technicité des tâches du greffe et du secrétariat de parquet.

Ainsi, le dispositif pédagogique est composé des matières fondamentales suivantes :

- Greffier du siège civil
- Greffier du siège pénal
- Greffier d'instruction
- Greffier du parquet

En outre, les matières de spécialisation suivantes sont enseignées :

- Pratique des greffes et du parquet

- RCCM et injonction de payer
- Greffier des juridictions spécialisées.

Ces matières fondamentales et de spécialisation sont complétées par des matières liées à l'environnement judiciaire ci-après:

- Mise en forme des décisions et aide à la rédaction
- Rédaction administrative
- Bureautique et dactylographie
- Anglais.

B - Les objectifs spécifiques de la scolarité des greffiers et secrétaires de parquet: le savoir - faire et le savoir - être

Les compétences fondamentales suivantes des greffiers et secrétaires de parquet sont déclinées dans les sept (07) fonctions de base :

- accueil et orientation des justiciables ;
- identification, appropriation et mise en œuvre des règles déontologiques;
- analyse et synthèse d'une situation ou d'un dossier;
- adaptabilité aux circonstances liées à l'exercice des fonctions ;
- adoption d'une position d'autorité, de sagesse, d'humilité adaptée aux circonstances;
- capacité à l'écoute, à la relation et à l'échange;
- préparation d'une audience ou d'un entretien judiciaire dans le respect des principes directeurs du procès;
- capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international;
- capacité à travailler en collégialité;
- capacité à diriger, organiser, gérer et innover ;
- assistance du juge, mise en forme et explication des décisions;
- gestion des dossiers et des archives.

Section II : Les stages

Les stages ont une importance primordiale dans le processus de formation des élèves magistrats, greffiers et secrétaires de parquet.

Ils interviennent après dix – huit (18) mois de cours théoriques et se déroulent durant six (06) mois dans les structures suivantes:

- tribunal de première Instance de Lomé ;
- tribunal pour enfants,
- tribunal du travail;
- tribunaux de l'intérieur;
- cabinets d'avocats;
- études d'huissiers et de notaires;
- services d'enquête;
- les établissements pénitentiaires.

I- Département des magistrats

Le déroulement du stage des élèves magistrats est programmé de façon chronologique, dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 15: Programmation du stage des élèves magistrats

EVENEMENTS	PERIODES
Prestation de serment	1 jour
Stage TPI Lomé et stage pénitentiaire	11 semaines
Stage juridictions spécialisées (tribunal du travail, tribunal pour enfants)	1 mois
Stage dans les juridictions de l'intérieur	26 jours
Stage dans les services d'enquêtes	12 jours

Stage avocats, huissiers, notaires	26 jours
Congés	15 jours
Dépôt des rapports de stage	1 jour
Soutenance	2 jours

Le choix des juridictions de l'intérieur dans lesquelles se déroule le stage, est fait par les élèves magistrats, à l'issue des propositions faites par le centre.

II- Département des greffiers et secrétaires de parquet

Le déroulement du stage des élèves greffiers et secrétaires de parquet est programmé de façon chronologique, dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 16: Programmation du stage des élèves greffiers et secrétaires de parquet

EVENEMENTS	DUREE
Prestation de serment	1 jour
Stage TPI Lomé et stage pénitentiaire	11 semaines
Stage juridictions spécialisées (Tribunal du travail, tribunal pour enfants)	1 mois
Stage dans les juridictions de l'intérieur	26 jours
Stage dans les services d'enquêtes	5 jours
Stage dans les études d'huissiers de justice	12 jours
Congés	15 jours
Dépôt des rapports de stage	1 jour
Soutenance	2 jours

Le choix des juridictions de l'intérieur dans lesquelles se déroule le stage, est fait par les élèves greffiers et secrétaires de parquet, à l'issue des propositions faites par le centre.

Section III: Autres outils pédagogiques

Le centre de formation des professions de justice privilégie la formation pratique sur l'approche purement académique. Les enseignants, essentiellement composés de praticiens, sont chargés de transmettre les techniques et les expériences professionnelles par une parfaite conceptualisation de la pratique des métiers, étayées par des applications théoriques et pratiques.

Ainsi, la méthodologie pédagogique est fondée aussi bien sur l'approche magistrale, que sur l'approche participative, mettant l'élève en situation par le biais des simulations, des travaux dirigés, des sorties pédagogiques, des conférences-débats et des évaluations.

I- Les simulations

Les simulations d'audiences sont faites dans chaque fonction enseignée. Des exercices de simulations organisés durant la période d'études, permettent aux élèves à travers des jeux de rôles, de vérifier leur capacité à mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises. Ces exercices sont réalisés à partir de dossiers réels et font l'objet d'une analyse critique. Les exercices sont effectués sous la conduite de l'intervenant en charge du module enseigné.

II- Les travaux dirigés

Les travaux dirigés portent sur des cas pratiques, fictifs ou réels et sont effectués pendant les cours théoriques. Ils permettent aux élèves de mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises au centre durant la période d'études, sous le contrôle des membres du corps enseignant.

III- Les sorties pédagogiques

Les sorties pédagogiques permettent aux élèves d'assister aux audiences dans les juridictions afin de suivre le déroulement et le rituel des audiences en complément des simulations. Elles ont pour but de mettre en œuvre les techniques spécifiques acquises, afin de permettre aux élèves d'acquérir

progressivement, sous le contrôle d'un professionnel expérimenté, les techniques de tenue d'audiences.

IV- Les conférences - débats

Les conférences suivies de débats sont programmées pour apporter un éclairage complémentaire à l'appui des modules dispensés par l'équipe pédagogique du CFPJ. Elles sont axées sur une question d'actualité ou sur un aspect du programme pédagogique.

Les débats permettent aux élèves de confronter leurs analyses avec l'aide des membres du corps enseignant du Centre. Ils favorisent l'émergence d'une culture de l'écoute et du dialogue de même que l'approfondissement des connaissances juridiques.

V - Les évaluations

Elles sont faites tous les deux (02) mois dans chaque module enseigné en 1ère année. Au cours de la 2ème année, au moins une évaluation est faite dans chaque matière dispensée, pendant le 1er trimestre avant le stage pratique.

Elles permettent aux enseignants de procéder à une vérification des connaissances acquises par les élèves, à l'issue des cours théoriques, des simulations, des travaux dirigés et des sorties pédagogiques.

Des examens de sortie sont organisés pour sanctionner la fin de la formation des élèves, chaque année.

Section IV : Autres activités pédagogiques

Le centre a offert son cadre pour l'organisation des activités pédagogiques par certaines institutions.

Les salles de cours ont été mises à la disposition des institutions ci-après, pour organiser des formations :

- La Maison de l'Entrepreneuriat dans le cadre du projet AGREST du 05 au 08 janvier 2015 ;
- l'ICF, dans le cadre de la formation des magistrats, avocats, sur le droit de la concurrence et la protection des consommateurs

organisée du 23 au 27 février 2015 ;

- la Maison de l'entrepreneuriat dans le cadre du projet AGREST du 23 au 27 février 2015 ;
- l'ICF, dans le cadre de la formation des greffiers et huissiers de justice sur le droit de la concurrence et la protection des consommateurs organisée du 23 au 27 février 2015 ;
- l'ONUUDC, dans le cadre de la formation des magistrats et experts juristes togolais et béninois sur la lutte contre la criminalité et la piraterie maritimes qui s'est déroulée du 06 au 09 juillet 2015.

TITRE IV

DEFIS ET PERSPECTIVES

Le centre doit relever pour mieux assurer sa mission de formation initiale et continue des acteurs judiciaires (chapitre 1. Pour cela, il doit nourrir des ambitions à la hauteur des attentes liées à la modernisation de la justice (chapitre 2).

Chapitre I : LES DEFIS DU CENTRE

Les défis que le CFPJ doit relever, sont d'ordre structurel, infrastructurel, sécuritaire, matériel et pédagogique.

Section I : Les défis structurels

I- La mise en place des organes du CFPJ

L'absence du conseil d'administration prévu par les textes, ne facilite pas le fonctionnement normal du centre.

Le processus de mise en place de cet important organe suit son cours et

doit se poursuivre et être complété par la nomination par décret de son président.

En effet, en 2013, les représentants des enseignants et en 2014, ceux des notaires, des huissiers de justice, du président du conseil supérieur de la magistrature devant siéger dans le conseil d'administration, ont été désignés. Il reste la désignation des autres membres, à savoir les représentants des greffiers, des commissaires-priseurs, des officiers de police judiciaire, du personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, ainsi que celui du personnel administratif et technique du centre.

II- Le renforcement du personnel

Le personnel de direction, administratif, technique et d'appui du centre, sont insuffisants et instables.

En effet, l'absence des postes de directeur de la formation continue des différents départements, rend difficile la planification et le suivi des activités pédagogiques tant au niveau de la formation initiale que continue. Le recrutement des élèves dans les autres départements à savoir ceux des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs, du personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et des officiers de police judiciaire, est en partie tributaire du renforcement du personnel de direction, pour rendre opérationnelle, la formation initiale dans ces départements.

En outre, la densité des attributions actuelles du directeur des études et stages, ne lui permet pas de gérer seul, la formation initiale et continue au niveau des sept (07) départements créés.

De plus, le profil de l'actuel directeur des études et stages, qui ne correspond pas à celui prévu à l'article 15 de la loi n° 2009-024 du 30 octobre 2009, portant création du centre, d'une part, et le fait que le titulaire de ce poste soit uniquement un enseignant sans expériences pratiques dans le domaine judiciaire, d'autre part, constituent un handicap dans l'organisation et la planification des formations continues destinées aux acteurs judiciaires.

Il s'avère donc nécessaire de renforcer le personnel et de décharger le directeur des études et des stages de la formation continue, puis de nommer progressivement en fonction des besoins et des moyens, des praticiens aux postes de directeur de formation continue dans les différents départements ouverts au centre.

En attendant ces nominations à long terme, il urge à court terme que trois (03) directeurs de formation continue soient nommés. Il s'agit du:

- Directeur de la formation continue des magistrats, des greffiers et secrétaires de parquet, (magistrat),
- Directeur de la formation continue des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs, (notaires ou huissiers de justice),
- Directeur de la formation continue du personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et des officiers de police judiciaire, (magistrat ou juriste).

Il serait souhaitable que la nomination de ces directeurs intervienne en 2016.

Par ailleurs, depuis l'ouverture du centre, le volet documentation et recherche prévu à l'article 6 du décret n° 2011-119/PR du 06 juillet 2011, est en léthargie, faute de personnel d'encadrement.

Ce responsable est nécessaire pour pouvoir coordonner, sous l'autorité du directeur général, les activités liées à la documentation, à la gestion du centre d'information et de recherche, à la publication et à la diffusion des recueils et documents pédagogiques, l'organisation des recherches, publications scientifiques, revues et toutes manifestations d'intérêt scientifique ou professionnel liés aux métiers du droit et de la justice.

Il convient donc de nommer à cet effet en 2016, un directeur de la coopération internationale et de la recherche.

De plus, le centre ne dispose pas d'un agent comptable nommé par le ministre de l'économie et des finances, comme le prévoient ses textes de base. Ainsi, le comptable intérimaire cumule ses fonctions avec celles qu'il assume à la chancellerie et n'est pas stable au centre.

Il ne dispose pas non plus, de bibliothécaire ou d'archiviste pour la gestion du centre de d'information et de recherche. La réouverture sereine de ce centre fermé suite au vol d'ouvrages, ne sera possible qu'après l'affectation de ces agents.

Enfin, le nombre très limité du personnel administratif, ne permet pas la création de certains services nécessaires au bon fonctionnement du centre. Par conséquent, il faut également renforcer ce personnel et nommer un agent comptable.

Section II : Les défis infrastructurels et sécuritaires

I- La construction des bâtiments pédagogiques et techniques restants

Le plan du centre prévoit cinq (5) bâtiments à construire. Actuellement seuls deux (2) bâtiments ont été construits. Il reste deux (2) blocs pédagogiques un (1) local technique (pour assurer l'autonomisation d'énergie du centre) et une paillote permettant aux élèves de réviser leurs cours.

Le manque de salles de cours pour accueillir de nouvelles promotions est l'une des raisons pour lesquelles le CFPJ n'organise pas chaque année, le concours de recrutement de nouveaux élèves.

La formation initiale dans les autres départements au siège du centre ne pourra être possible que, lorsque, ces bâtiments pédagogiques seront construits. En effet, l'insuffisance des salles de cours ne permet pas l'ouverture d'autres départements pour la formation.

Par ailleurs, le CFPJ ne dispose pas de salle capable d'accueillir de grandes

manifestations comme la remise de diplômes ou une conférence regroupant les élèves de tous les départements. Or, pour un centre de formation, c'est un élément important. Ainsi, les plans des deux bâtiments pédagogiques restants, doivent être actualisés, pour augmenter leurs capacités d'accueil et envisager des constructions en hauteur. Les contraintes liées à l'étroitesse du site, obligent à faire ces réajustements.

II- La construction de la clôture du CFPJ

La position géographique du centre situé sur le site du campus universitaire, l'expose à toutes les situations de perturbation et de vandalisme, alors qu'il n'est pas clôturé.

En effet, le CFPJ est traversé constamment par les troupeaux de bœufs et de moutons de la faculté d'agronomie de l'université de Lomé.

En 2011, au cours des mouvements estudiantins, le véhicule d'un membre du jury du concours de recrutement, a été endommagé par les étudiants.

Le centre a aussi connu plusieurs cas de vols, notamment des câbles en cuivre de la climatisation des salles de cours.

Le 11 novembre 2012, deux compresseurs des climatiseurs des salles de cours ont été frauduleusement soustraits. Le dernier vol en date de mai 2014, porte sur des ouvrages du centre d'information et de recherche.

Cela entraîne une perturbation des activités pédagogiques. Il est donc nécessaire, voire indispensable de clôturer le centre, pour qu'il puisse mener en toute sérénité, la mission qui lui est confiée et rehausser son image.

Section III : Les défis matériels

I- L'augmentation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement du centre, constitué essentiellement des subventions de l'Etat et celles des partenaires, bien qu'étant en sensible augmentation, n'est pas encore à la hauteur de la mission qui lui est confiée. Un budget conséquent à la mesure des missions, objectifs et ambitions assignés au CFPJ, serait la condition sine qua non de sa réussite.

A cet égard, l'Etat doit contribuer significativement par des subventions conséquentes pour l'asseoir.

II- L'acquisition du matériel roulant

La direction est dotée de trois véhicules comme le prévoit le décret portant organisation et fonctionnement du CFPJ, en son article 35.

Le défis à relever en la matière, reste l'acquisition de bus de transport des élèves pour l'organisation des sorties pédagogiques nationales et internationales.

En effet, le programme de formation prévoit des visites dans les juridictions, des institutions de formation. Les élèves doivent également assister à certaines audiences judiciaires, en tenant compte de leur importance.

Section IV: Les défis pédagogiques

Actuellement, deux problèmes majeurs se posent.

I- Report prolongé des dates d'écrit du concours de recrutement des élèves magistrats.

Il n'existe pas d'élèves en formation initiale au CFPJ. La priorité actuelle du centre est de pouvoir procéder à l'organisation des concours de recrutement des nouveaux élèves magistrats, greffiers et secrétaires de parquet au titre de l'année 2016, afin de continuer sa mission en matière de formation initiale.

Le concours de recrutement des élèves magistrats ouvert le 9 septembre 2014 et dont les dates d'écrit prévues pour les 18 et 19 décembre 2014, ont été reportées le vendredi 12 décembre 2014.

A ce jour, les nouvelles dates d'écrit de ce concours ne sont pas encore fixées, paralysant ainsi, les activités de formation initiale des acteurs judiciaires confiées au Centre de formation des professions de justice (CFPJ), l'un des acquis majeurs du PNMJ.

La longue suspension de ce concours risque par ailleurs d'entraîner pour beaucoup de candidats, des problèmes liés aux conditions d'accès, notamment l'âge requis (au plus 35 ans à la date du concours), alors qu'ils remplissaient ces conditions avant de déposer leurs dossiers de candidature. Certains candidats ne cessent d'interpeller la direction sur la suite réservée à ce concours reporté depuis plus d'un an.

II- La non effectivité de la formation dans certains départements

Le centre assure la formation initiale et continue dans sept (7) départements à savoir les départements des :

- magistrats,
- greffiers et secrétaires de parquet,
- notaires,
- huissiers de justice,
- commissaires-priseurs,
- personnels de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et,
- officiers de police judiciaire.

Depuis son ouverture, le centre n'a formé que deux promotions de magistrats, une promotion de greffiers et secrétaires de parquet et une promotion de surveillants de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, dans le cadre de la formation initiale.

Mais, malgré l'existence des besoins, aucune promotion n'a été formée dans les départements des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs et des officiers de police judiciaire.

L'insuffisance des infrastructures, du personnel et des moyens financiers restent des défis à relever pour débiter la formation initiale dans ces différentes filières et renforcer le recyclage des acteurs judiciaires.

En effet, au niveau de la formation continue, depuis le démarrage des activités du centre, elle se fait régulièrement dans le département des

magistrats et celui des greffiers et secrétaires de parquet, mais rarement dans les autres départements.

Le programme triennal de formation continue 2015-2017 adopté par le centre, document de référence en la matière, qui contient trente-six (36) thèmes répartis en cinquante - six (56) sessions de formation et qui cible tous les acteurs judiciaires, ne pourra être mis en œuvre entièrement dans la période prévue avec les moyens dont dispose le centre actuellement.

Ainsi, face aux multiples attributions du centre, le personnel d'encadrement, technique et d'appui dont il dispose, reste insuffisant par rapport au nombre de ce personnel dans les autres écoles et instituts de formation similaires de la sous-région, qui ont des filières de formation inférieures à celle du CFPJ. Cet écart est évident surtout au niveau du nombre de magistrats assurant l'encadrement dans ces écoles et instituts de formation judiciaire.

A titre d'illustration, à l'institut national de formation judiciaire (INFJ) d'Abidjan, qui comporte quatre (04) écoles, sur les douze (12) responsables, il y a trois (03) magistrats (le directeur général, le directeur général adjoint, directeur de l'école de la magistrature).

Au centre de formation judiciaire (CFJ) de Dakar qui forme dans trois (03) sections, sur six (06) responsables d'encadrement, il y a 3 magistrats (directeur général, directeur général adjoint et coordonnateur des sections).

Le CFPJ qui forme dans sept (07) départements, ne dispose que de trois membres de la direction dont un seul magistrat (directeur général).

Par conséquent, le personnel d'encadrement et de direction doit être renforcé d'urgence pour faire face à la formation initiale et continue dans ces départements.

Par ailleurs, les référentiels des formations initiales dans les départements des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs, des officiers de police judiciaire, doivent être élaborés en vue du démarrage de la

formation initiale dans lesdits départements.

En outre, les salles de cours au nombre de quatre seulement, dont dispose actuellement le centre, ne permettent pas d'assurer simultanément la formation initiale et la formation continue au niveau de tous les départements.

Enfin, la subvention actuellement allouée au CFPJ, ne peut pas permettre conjointement la prise en charge du fonctionnement des sept (7) départements et encore moins, dégager un budget d'investissement pour la construction des infrastructures nécessaires. Quatre bâtiments restent à construire à savoir deux bâtiments pédagogiques, un bâtiment technique et un espace de rencontre pour les enseignants, élèves et participants aux diverses formations continues.

Des dispositions doivent être prises pour trouver des solutions à ces problèmes.

Ces problèmes imposent au centre de relever tous ces défis et d'avoir une vision vers laquelle il doit œuvrer, afin d'atteindre ses objectifs et d'asseoir sa notoriété.

Chapitre II : LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU CENTRE

Compte tenu de la réalité opérationnelle et de l'évolution de la société, le CFPJ entend devenir une institution animée par cinq (5) principes:

1. Faire la différence : être la référence et apporter un service à la société et aux citoyens en contribuant à la compétence et à la motivation des magistrats et autres membres du personnel judiciaire formé.
2. Satisfaire les apprenants : viser la satisfaction maximale et mesurable de l'ensemble des élèves et apprenants.
3. Apprendre en permanence : améliorer de façon continue et mesurable

des compétences indispensables aux élèves et stimuler l'apprentissage en continu de l'ensemble de nos collaborateurs, tant internes qu'externes.

4. Collaborer : travailler en synergie avec les autres écoles et institutions d'enseignement supérieur nationales et internationales.
5. Innover : intégrer les méthodes et techniques les plus récentes et nouvelles dans nos processus d'apprentissage.

Ainsi, le centre dans son plan d'action, a fixé des objectifs à atteindre à l'horizon 2017 et ce, à travers des moyens d'action et des recommandations.

Section I : Les objectifs

Le centre entend s'imposer comme:

- la référence et l'unique structure compétente en matière de formation professionnelle des corps de justice relevant de ses attributions (magistrats, greffiers et secrétaires de parquet, notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs, personnels de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, officiers de police judiciaire);
- la référence dans la sous-région en matière de formation des acteurs de justice.

Section II: Les moyens d'action

I- La médiatisation des actions du centre

Le centre se fera connaître à travers:

- la médiatisation de ses actions sur les médias nationaux et internationaux,
- la participation aux rencontres internationales des institutions de formation œuvrant dans son domaine de compétence,
- la coopération avec les principaux acteurs que sont les universités, les ordres professionnels, les écoles internationales de référence.

II- Les outils pédagogiques

Le centre se fera reconnaître comme une référence et sera attractif par :

- la pédagogie à travers le professionnalisme des formateurs, la richesse et les nouveautés des cours, les thèmes attractifs et novateurs sur des sujets d'actualité et peu traités;
- l'informatique qui sera au cœur de l'enseignement et de l'image du centre, (cours, site web, catalogues, formation en ligne, etc...);
- la richesse de la documentation (papier et numérique directement ou par des accès aux meilleures bibliothèques);
- une politique de diffusion des savoirs juridiques par le biais de la publication des cours, des thèses, des mémoires, des revues et l'organisation des colloques;
- une politique de formation continue efficiente et cohérente en collaboration avec les ordres professionnels et la société civile;
- les liens et jumelages avec des centres prestigieux internationaux comme: l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) de France, l'Ecole Régionale Supérieure de Magistrature (ERSUMA), l'Ecole Nationale des Greffes (ENG) de France, le Centre de formation judiciaire (CFJ) du Sénégal, l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Bénin, l'Institut national de formation judiciaire (INFJ) de la Côte d'Ivoire, ou nationaux comme l'Université de Lomé (UL), l'Université de Kara (UK), l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et les centres de recherches.

Section III: Les recommandations

Elles visent des réformes institutionnelles et le renforcement des moyens humains, matériels et infrastructurels pour relever les différents défis. Ces recommandations interpellent aussi bien le gouvernement, l'assemblée nationale que les organes du CFPJ à savoir le conseil d'administration et le conseil scientifique.

1. Réflexion dans les meilleurs délais, sur les difficultés liées à l'organisation du concours de recrutement des élèves magistrats et fixer les dates de l'écrit ;

2. Révision en 2015, des textes régissant le centre

Il s'agit :

- de la loi n°2009-024 du 30 octobre 2009 portant création du centre,
- du décret n° 2011-119/PR du 06 juillet 2011 portant organisation et fonctionnement du centre,
- du règlement intérieur et de ses annexes I et II relatifs à la scolarité des élèves magistrats, greffiers et secrétaires de parquet.

➤ Au niveau de la loi, revoir les articles suivants :

- **article 6** : Compléter cet article en instituant les postes suivants:
 - un directeur de la formation continue des magistrats, des greffiers et secrétaires de parquet, (magistrat),
 - un directeur de la formation continue des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs, (notaires ou huissiers de justice),
 - un directeur de la formation continue du personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et des officiers de police judiciaire, (magistrat ou juriste)
 - un directeur de la coopération internationale et de la recherche (juriste).
- **article 22** : réduire la composition du conseil d'administration de 16 à 11 membres en supprimant le directeur des études et stages, les représentants des élèves, le représentant du personnel administratif et technique et en ramenant de 2 à 1 les représentants des enseignants ;
- **article 23** : à harmoniser avec l'article 22 ;
- **article 27** : instaurer un quorum pour les délibérations du conseil scientifique ;

- **article 28** : préciser la durée du mandat du président du conseil scientifique ;

➤ Au niveau du décret, revoir les articles suivants :

- **article 8** : Compléter avec les chefs de département ;
- **article 11** : Conditions d'accès des nationaux (préciser clairement le diplôme requis pour chaque département et pour chaque profession)
- **article 13** : Modalités de recrutement des nationaux par concours interne ou sur titre (lister les titres requis pour chaque département et pour chaque profession. Exclure le recrutement sur titre pour le département des magistrats) ;
- **article 36** : Régime indemnitaire du personnel administratif, technique et de service (Il est souhaitable que le régime indemnitaire des chefs de service soit fixé par le conseil d'administration, tout comme ceux des membres de la direction et du conseil d'administration).

➤ Au niveau des annexes I et II du règlement intérieur, revoir les articles suivants :

- **article 15** : (annexe I) Revoir la classification des matières enseignées aux élèves magistrats car il n'y a pas de matières de spécialisation au CFPJ mais des matières complémentaires ; et les compléter par :
 - la médecine légale (cours semestriel coefficient 2)
 - le code de la route (cours semestriel coefficient 2)
 - la police (cours trimestriel coefficient 1)
 - la gendarmerie (cours trimestriel coefficient 1)
- **article 15** : (annexe II) Revoir la classification des matières enseignées aux élèves greffiers et secrétaires de parquet car il n'y a pas de matières de spécialisation au CFPJ mais des matières complémentaires ; et les compléter par :
 - Comptabilité matière (cours semestriel, coefficient 2)

- **article 17** : Suppression du tirage au sort des épreuves et prévoir que les épreuves de l'examen de sortie porteront sur toutes les matières enseignées en 2ème année.
- **article 20** : Compléter l'article par un alinéa 3 : A la fin de chaque épreuve, le surveillant, paraphe toutes les pages des copies des élèves.

3. Renforcement en personnels d'appui

Les besoins actuels du centre en personnels d'appui sont :

- un (01) agent comptable,
- deux (02) bibliothécaires,
- deux (02) juristes gestionnaires de projet,
- un (01) archiviste – documentaliste
- un (01) technicien en maintenance informatique,
- deux (02) secrétaires de direction ou assistants de direction,
- deux (02) secrétaires d'administration,
- un (01) vagemestre.

4. Renforcement des infrastructures

- Dotation du centre d'infrastructures par l'octroi d'un budget d'investissement à inscrire dans le budget programme 2016-2018 du ministère,
- Clôture du site du centre,
- Construction des deux bâtiments pédagogiques,
- Construction d'un bâtiment technique.

5. Dotation du centre de moyens humains et matériels nécessaires pour permettre l'ouverture progressive de la formation initiale dans les départements où elle n'existe pas encore en commençant par celle des notaires et huissiers de justice en 2016-2017 et renforcer la formation continue dans tous les départements .

6. Augmentation de la subvention de l'Etat, en vue de dégager des crédits d'investissement .

7. Acquisition de bus pour le transport des élèves .

8. Elaboration des référentiels de formation initiale dans les départements des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-pri-seurs et des officiers de police judiciaire .

CONCLUSION

Après six (06) années d'activités, le centre s'installe sur l'échiquier national comme une institution de référence dans le domaine de la formation des professionnels de justice. Il assure sa mission de formation initiale et continue de ces différents acteurs avec les moyens mis à sa disposition par l'Etat et les partenaires techniques et financiers. La formation initiale des avocats ne relève pas de sa compétence. Mais, en matière de formation continue, son intervention s'étend à tous les acteurs intervenant dans le domaine de la justice qui le souhaitent.

Les moyens d'action précisés plus haut et les recommandations faites, ne pourront être mis en œuvre en vue d'atteindre les objectifs assignés au centre, qu'avec des ressources humaines, intellectuelles, logistiques, matérielles, infrastructurelles et financières adéquates.

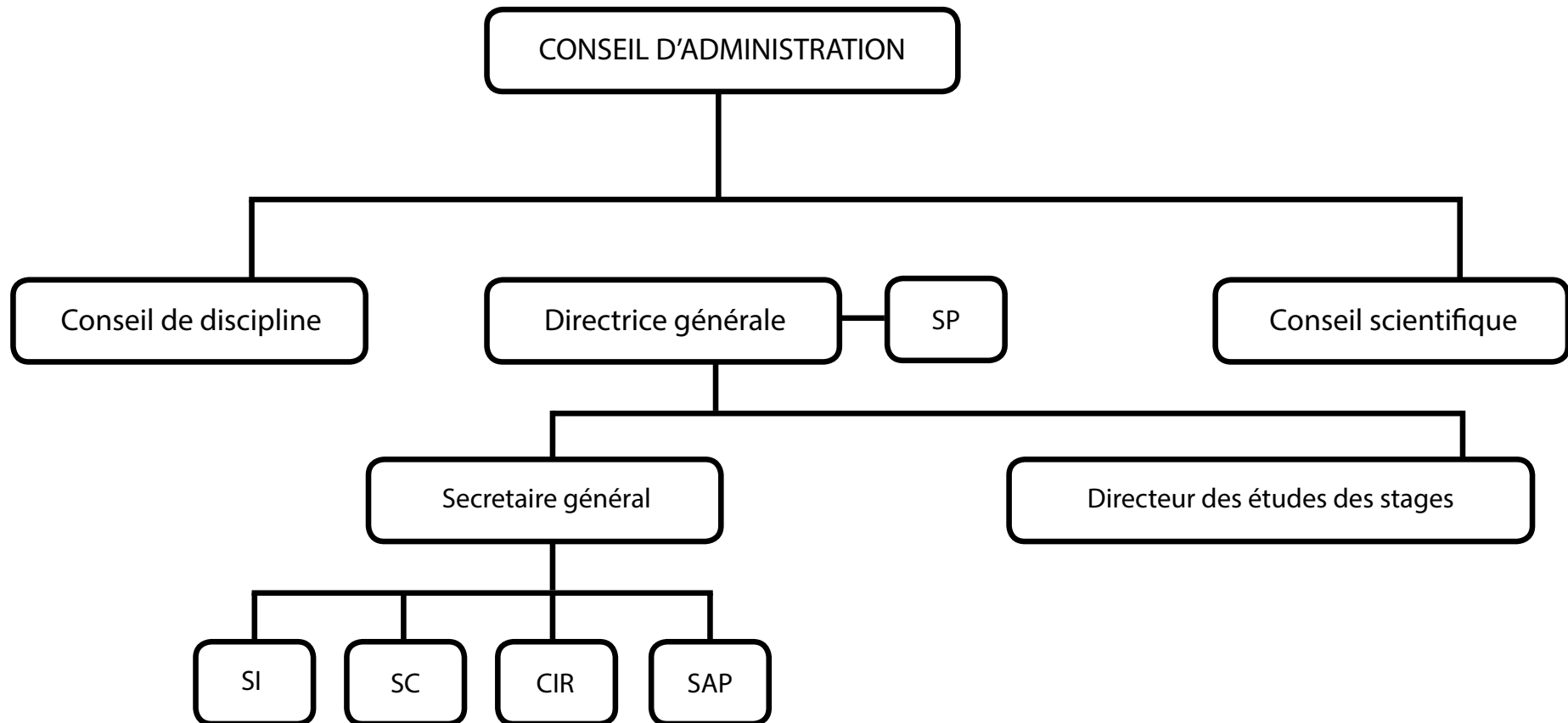
L'accompagnement de l'Etat à qui incombe la responsabilité de fournir ces moyens par les partenaires techniques et financiers est nécessaire. L'appui de ces partenaires qui a eu lieu durant la période couverte par le présent

rapport, mérite d'être salué et pérennisé.

La bonne administration et la modernisation de la justice dépendent en grande partie de la qualité de la formation initiale et le renforcement des capacités des acteurs clés de la justice que le centre a vocation de former. La politique de modernisation de la justice définie par le département de la justice a démarré entre autres par l'informatisation des chaînes de la justice (commerciale, civile, pénale, sociale et autres). Dans cette optique, le centre a accordé cette année, une place prépondérante à l'appropriation par les acteurs judiciaires, des technologies de l'information (TIC), en mettant l'accent sur la formation en informatique. Il a aussi visé la criminalité transnationale organisée et la protection des droits économiques et sociaux.

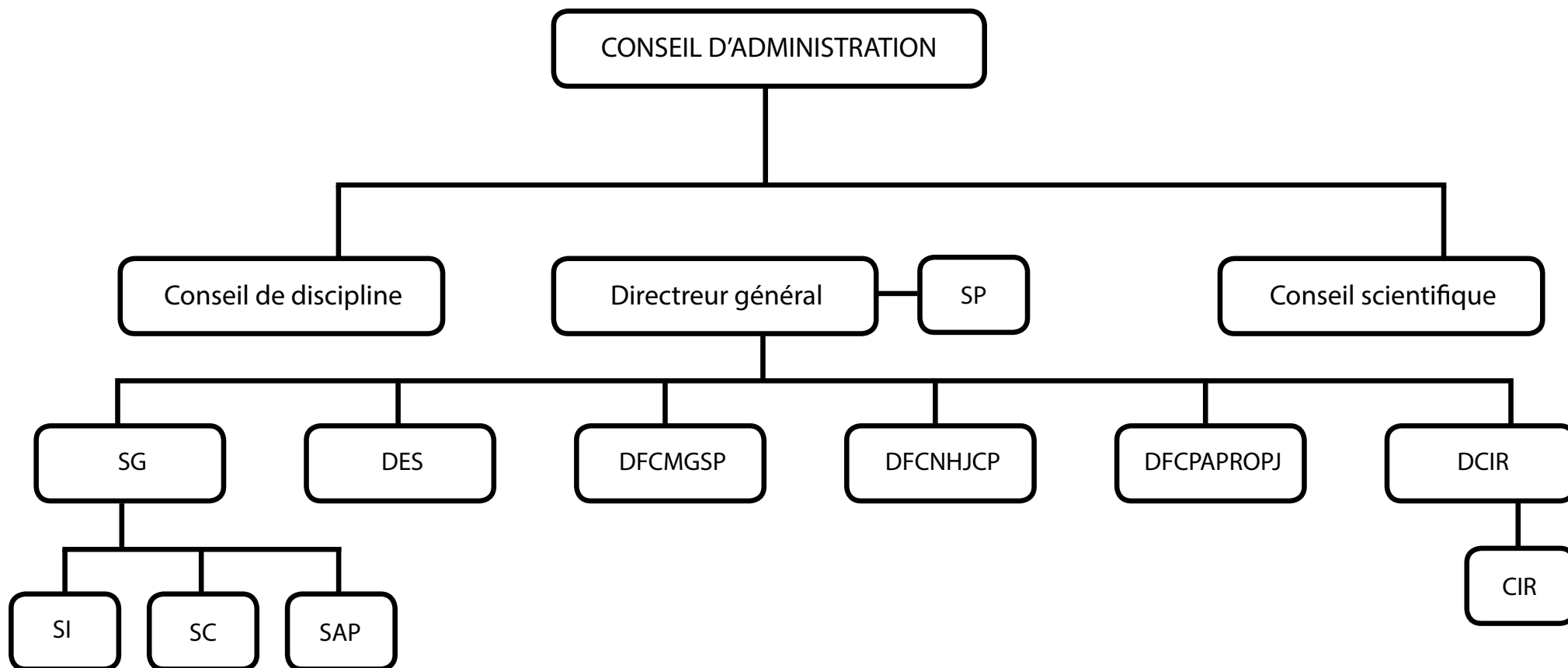
Ce recyclage se poursuivra dans les années à venir, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de la formation continue 2015-2017. L'exécution de ce programme se fera dans la souplesse pour prendre éventuellement en compte d'autres formations liées aux besoins ponctuels. S'agissant de la formation initiale, aucune activité fondamentale n'a été menée faute de nouvelles promotions d'élèves. Il est nécessaire de réactiver en 2016, l'organisation des différents concours de recrutement dans les départements des magistrats, des greffiers et secrétaires de parquet.

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME ACTUEL DU CFPJ



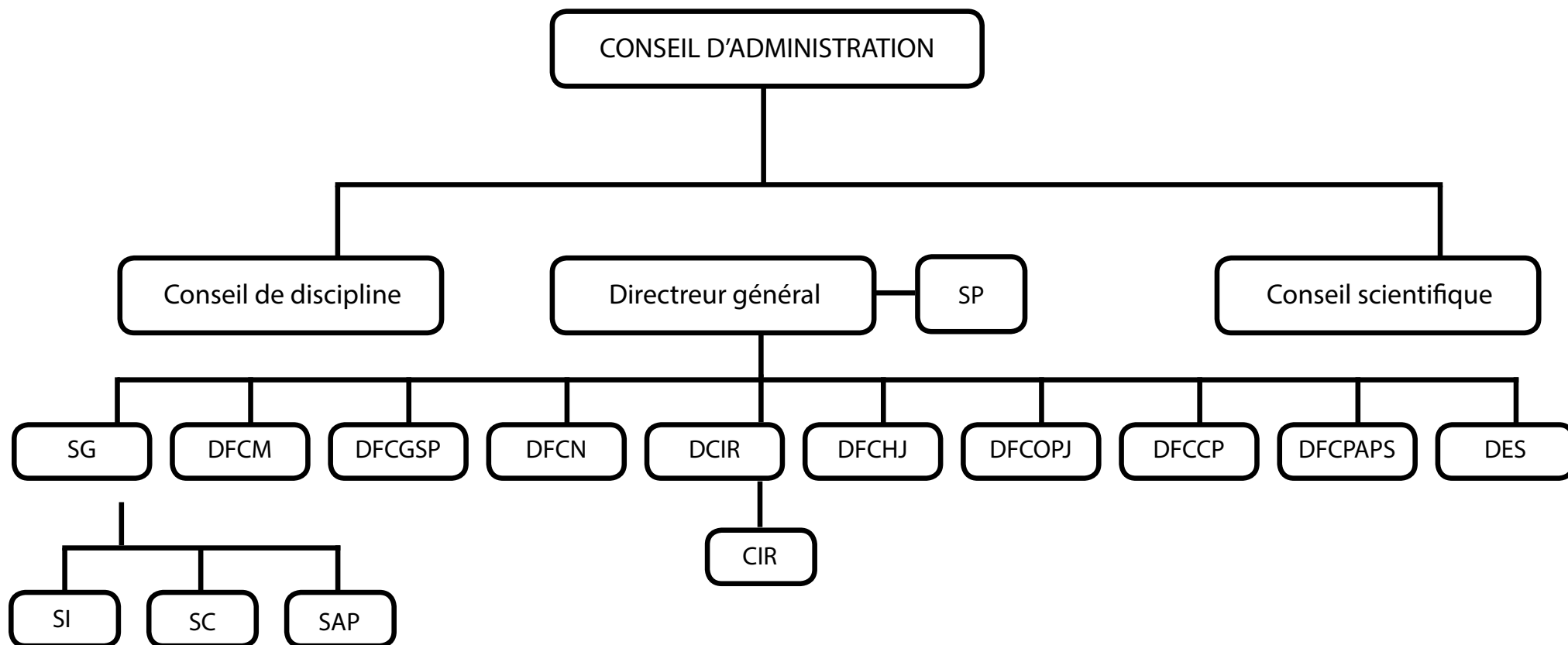
SI : Service informatique, **SC** : Service comptabilité, **SP** : Secrétariat particulier, **SAP** : Secrétariat administratif et pédagogique, **CIR** : Centre d'information et de recherche

ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME COURT TERME DU CFPJ



SG : Secrétaire général ; **DES** : Directeur des études et des stages ; **SI** : Service informatique ; **SC** : Service comptabilité ; **SP** : Secrétariat particulier ; **SAP** : Secrétariat administratif et pédagogique ; **CIR** : Centre d'Information et de recherche ; **DFCMGSP** : Directeur de la formation continue des magistrats greffiers et secrétaires de parquet ; **DFCNHJCP** : Directeur de la formation continue des notaires, des huissiers de justice et commissaires-priseurs ; **DFCPAROPJ** : Directeur de la formation continue des personnels de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et des officiers de police Judiciaire ; **DCIR** : Directeur de la coopération internationale et de la recherche ; **CIR** : Centre d'information et de recherche

ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME MOYEN TERME DU CFPJ



SG : Secrétaire général ; **DES** : Directeur des études et des stages ; **DFCM** : Direction formation continue des magistrats ; **DFCGSP** : Direction formation continue des greffiers et secrétaires de parquet ; **DFCN** : Direction formation continue des notaires ; **DFCHJ** : Direction formation continue des huissiers de justice ; **DFCCP** : Direction formation continue des commissaires-priseurs ; **DFCOPJ** : Direction formation continue des officiers de police judiciaire ; **DFCPAPS** : Direction formation continue des personnels de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion ; **DCIR** : Direction de la coopération internationale et de la recherche ; **SI** : Service informatique ; **SC** : Service comptabilité ; **SP** : Secrétariat Particulier ; **SAP** : Secrétariat administratif et pédagogique, **CIR** : Centre d'information et de recherche

ANNEXE 4 : Programme triennal de la formation continue au CFPJ(2015 – 2017)

Thèmes	Dates	Groupes cibles	Objectifs	Financement
Initiation à l'informatique	Janvier 2015	Enseignants du CFPJ	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet, à la recherche juridique sur internet et au Power Point.)	
	Janvier 2015	Greffiers et secrétaires de parquet des T.P.I de 3e classe de la cour d'appel de Kara	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Janvier 2015	Greffiers et secrétaires de parquet des T.P.I de 3e classe de la cour d'appel de Lomé	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
Droit de la concurrence et protection des consommateurs	Février 2015	Juges des chambres commerciales de la cour d'appel et du tribunal de Lomé, avocats, greffiers et huissiers de justice	-Améliorer leurs capacités en matière commerciale, -Maitriser le droit de la concurrence, -Maitriser les règles applicables en matière de protection des consommateurs.	The investment Climate facilities for Africa trust (ICF) / PRCTPICA
Initiation à l'informatique	Mars 2015	Magistrats des T.P.I de 2e classe de la cour d'appel de Lomé	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet)	
	Mars 2015	Magistrats des T.P.I de 2e classe de la cour d'appel de Kara	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet)	
Justice pour mineurs	Mars 2015	Juges pour enfants, magistrats du parquet, greffiers, OPJ	-Maitriser les instruments nationaux et internationaux de protection des enfants ; -Maitriser la procédure à suivre pour juger les mineurs ; Maitriser les techniques de prise de décisions du juge des enfants.	UNICEF

Droit de la concurrence et protection des consommateurs	Mars 2015	Juges, avocats, greffiers et huissiers de justice	-Améliorer leurs capacités en matière commerciale, -Maitriser le droit de la concurrence, -Maitriser les règles applicables en matière de protection des consommateurs.	The investment Climate facilities for Africa trust (ICF) / PRCTPICA
Initiation à l'informatique	Avril 2015	Magistrats des T.P.I de 3e classe de la cour d'appel de Lomé	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet).	
	Avril 2015	Magistrats des T.P.I de 3e classe de la cour d'appel de Kara	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet).	
	Mai 2015	Officiers de police judiciaire	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet).	
	Mai 2015	Personnel de la Chancellerie	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet).	
Management des juridictions et établissements pénitentiaires	Juin 2015	Chefs de juridiction et de parquet, Responsables des prisons	Connaitre les nouvelles techniques de gestion des juridictions et des prisons Favoriser une gestion administrative efficace des juridictions et des prisons.	
Techniques de rédaction des actes liés au pourvoi en cassation	Juin 2015	Magistrats, Avocats Greffier en chef	Connaitre les techniques de rédaction des actes liés au pourvoi en cassation Echanger sur les difficultés procédurales inhérentes au pourvoi en cassation	

Droits humains en milieu carcéral	Juillet 2015	Parquetiers, juges d'instruction, Régisseurs Surveillants Greffiers agents de santé et suivi des détenus	-Maitriser les normes nationales et internationales des droits de l'homme en milieu carcéral, -Connaitre les droits et devoirs des détenus, -Lutter contre la torture des détenus, Maitriser les méthodes et techniques de prise en charge et de réinsertion des détenus.	
Déontologie des professions judiciaires	Juillet 2015	Magistrats, Personnel de l'administration pénitentiaire Auxiliaires de justice (Huissiers de justice) Notaires, Greffiers, OPJ, Commissaires-priseurs)	Rappeler aux intéressés les différentes règles et devoirs régissant leurs professions et la conduite de ceux qui l'exercent	
Art et justice	Août 2015	Commissaires-priseurs Notaires Magistrats Huissiers de justice	Posséder les différentes évolutions de l'histoire de l'art en vue de pouvoir le priser Maitriser les méthodes et techniques d'évaluation des objets d'art dans le règlement d'une succession, une vente aux enchères...	
Justice et huissiers de justice	Août 2015	Huissiers de justice	-Rappeler les différents rôles d'un huissier (audience, signification des actes, délais de procédure, ...) -Maitriser les procédures de saisie des navires, des moulins.	
VIH, droit et droits humains liés au VIH	Septembre 2015	Magistrats Greffiers OPJ, Avocats Régisseurs, surveillants	-Connaitre les différents modes de transmission et de prise en charge, -Connaitre les droits des PVVIH, -Eviter les discriminations en milieux judiciaire et carcéral	
Code de la route	Septembre 2015	Magistrats formés au CFPJ	Maitriser les règles de la circulation routière	

Reconversion ou prise de fonction des greffiers et secrétaires de parquet	octobre 2015	Les greffiers et secrétaires de parquet des TPI, cour d'appel et cour suprême (siège, instruction parquet, tribunaux spécialisés)	-Maitriser les techniques de mise en forme des décisions et de rédaction des requêtes en 1ere instance, -S'approprier les techniques de mise en forme des décisions et de rédaction des requêtes au tribunal pour enfants Maitriser les techniques de mise en forme des décisions et de rédaction des requêtes en matière d'instruction -S'approprier les techniques de mise en forme des rapports et des réquisitions en 1ere instance.	
Management des greffes et secrétariat de parquet	Octobre 2015	Greffiers en chef et Chef secrétariat parquet	Connaitre les nouvelles techniques de gestion des greffes et favoriser une gestion administrative efficiente des greffes	
Contentieux administratifs	Octobre 2015	Magistrats des chambres administratives	Maitriser les différentes procédures de règlement du contentieux administratif Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Innovations du nouveau CTPF	Novembre 2015	Notaires Magistrats Huissiers de justice	Présenter, expliquer et commenter les principales modifications du nouveau code des personnes et de la famille. -Préciser leurs incidences sur le contentieux judiciaire.	
Justice et Police judiciaire	Novembre 2015	Magistrats OPJ	Evoquer les relations institutionnelles et fonctionnelles tant au cours de la phase d'enquête que dans le cadre de l'exercice de l'action publique (direction, surveillance et contrôle de la police judiciaire ; compétence territoriale ; saisine)	
Médecine légale	Décembre 2015	Magistrats formés au CFPJ	Maitriser les différentes techniques d'expertise médico-légale, S'approprier les méthodes d'identification des blessures par armes blanches armes à feu, la mort et les phénomènes cadavériques, les groupes sanguins etc...	
Criminalité transnationale organisée	Décembre 2015	Magistrats Officiers de police judiciaire	Maitriser la législation nationale et internationale de lutte contre les trafics (drogues, êtres humains, armes, médicaments) ; blanchiment ; piraterie maritime ; terrorisme -s'approprier les procédures d'investigation et de recherche des auteurs Maitriser les procédures d'extradition et d'entraide judiciaire	
Innovations du code pénal et du CPP	Décembre 2015	Magistrats OPJ, greffiers	.maitriser la nouvelle législation nationale de lutte contre la criminalité -s'approprier les procédures d'investigation et de recherche des auteurs	

Contentieux du droit des obligations	Décembre 2015	Magistrats	Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux du droit des obligations Echanger sur les difficultés liées au règlement de ce contentieux et ses procédures	
Innovations du nouveau code foncier	Janvier 2016	Magistrats Auxiliaires de justice	-connaître la nouvelle législation nationale en droit foncier -S'approprier des techniques de règlement des conflits fonciers dans une approche pratique	
Initiation à l'informatique	Janvier 2016	Surveillants, régisseurs et agents de suivi des détenus du ressort de la cour d'appel de Lomé	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet.)	
	Janvier 2016	Surveillants, régisseurs et agents de suivi des détenus du ressort de la cour d'appel de Kara	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Février 2016	Officiers de police judiciaire (police)	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Février 2016	Officiers de police judiciaire (police)	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet.)	
	Mars 2016	Magistrats du tribunal de 1ère instance de Lomé.	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Mars 2016	Magistrats du tribunal de 1ère instance de Lomé.	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Avril 2016	Huissiers de justice	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Avril 2016	Magistrats de la cour d'appel de Lomé.	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet.)	

	Mai 2016	Magistrats de la cour suprême	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet.)	
	Mai 2016	Secrétaires des juridictions	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
Contentieux du bail à usage professionnel	Juin 2016	Huissiers de justice Magistrats Avocats, greffiers	-Posséder l'acte uniforme portant sur le droit commercial général de l'OHADA -S'approprier des techniques de règlement des conflits nés de l'exécution du bail à usage professionnel.	
Management des juridictions	Juillet 2016	Chefs des juridictions et des parquets	Connaitre les nouvelles techniques de gestion des juridictions et favoriser une gestion administrative efficiente des juridictions.	
Justice et médias	Août 2016	Magistrats, Greffiers, Officiers de police judiciaire, huissiers, avocats Journalistes	-débatte de la qualité de la couverture médiatique des activités judiciaires -maitriser les normes en matière de protection des droits humains des prévenus et autres parties -connaitre les différents principaux acteurs judiciaires	
Sécurité informatique et lutte contre la cybercriminalité	Septembre 2016	Magistrats Officiers de police judiciaire	-Maitriser la notion dans sa généralité -Etre capable de qualifier la cybercriminalité, d'identifier les auteurs et les sanctions applicables	
Justice, gouvernance et corruption	O c t o b r e 2016	Magistrat Avocats, greffiers	Maitriser les règles d'une bonne gouvernance (les règles de droit) afin de lutter contre la corruption.	
Techniques financières et boursières	N o v e m b r e 2016	Magistrats Notaires Avocats Huissiers de justice	Connaissance des acteurs de la vie financière, entités juridiques et professionnelles de la finance (posséder les notions de valeurs en bourse et connaitre les opérations bancaires, d'investissement et de crédit, financières et internationales)	
Contentieux des transports	D é c e m b r e 2016	Magistrats	Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux des transports terrestres, maritime et aérien Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	

Actes d'état civil	Janvier 2017	Magistrats Greffiers Agents d'état civil	Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux lié aux actes d'état civil Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Code de la route	Février 2017	Magistrats	S'approprier les nouvelles règles de la circulation routière	
Grandes tendances de la jurisprudence de la cour suprême	Mars 2017	Magistrats	Connaitre les décisions de principe dans le domaine civil, pénal social et administratif	
Règlement des litiges fonciers	Mai 2017	Magistrats Notaires	Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux foncier Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Contentieux bancaires	Juillet 2017	Magistrats	Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux bancaire Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Contentieux des assurances	Septembre 2017	Magistrats	Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux des assurances Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Contentieux de la sécurité sociale	Novembre 2017	Magistrats Greffiers	Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux de la sécurité sociale Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Nouvelle organisation judiciaire	Décembre 2017	Magistrats Huissiers de justice Greffiers	S'approprier la nouvelle organisation judiciaire Connaitre les innovations	
Application des conventions internationales par le juge	Décembre 2017	Magistrats	Maitriser les différentes règles et procédures d'invocation des conventions internationales Echanger sur les difficultés liées à leur application	

